



MEDIAN TECHNOLOGIES SA

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)





## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

A l'assemblée générale de la société  
**MEDIAN TECHNOLOGIES SA**  
Les 2 Arcs - Bâtiment B  
1800 Route des Crêtes  
06560 VALBONNE

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDIAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10,  
place de la Joliette  
13567 Marseille Cedex 2*

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

### *Evaluation des bons de souscriptions d'actions*

Votre société a évalué les bons de souscriptions d'actions, relatifs aux tranches A et B du contrat BEI-2019 ainsi que la tranche A du contrat BEI-2025, à leur juste valeur selon les modalités décrites dans la note 14 « Dettes financières et instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Median Technologies pour évaluer les justes valeurs des bons de souscriptions d'actions. Nos diligences ont entre autres consisté à apprécier la pertinence des modèles d'estimations retenues et à contrôler l'exactitude des calculs réalisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille, le 23 avril 2026

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

*Philippe Cizeron*

Philippe Cizeron  
Associé

## COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORME IFRS

Les chiffres et les informations présentés sont basés sur les comptes consolidés du Groupe, établis de manière volontaire et en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

**MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France.**

**Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne.**

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie. Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris depuis 2011 (anciennement Alternext - Code mnémorique : ALMDT - ISIN : FR0011049824).

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2025 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au regard des données et hypothèses listées en page 87, section d) Continuité de l'exploitation ; ainsi que les mesures mises en œuvre par la direction de l'entreprise.

- Le total des Actifs et Passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 35 872 k€.
- Le Résultat net consolidé de la période dégage une perte de 34 069 k€.
- L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

## SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORME IFRS.....	- 1 -
A. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE .....	- 3 -
B. ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE.....	- 4 -
C. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI) .....	- 4 -
D. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....	- 5 -
E. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE .....	- 6 -
F. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS .....	- 7 -
NOTE 1 Présentation des évènements majeurs .....	- 7 -
NOTE 2 Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues .....	- 11 -
NOTE 3 Immobilisations incorporelles.....	- 24 -
NOTE 4 Immobilisations corporelles.....	- 24 -
NOTE 5 Actifs financiers non courants.....	- 25 -
NOTE 6 Créances clients.....	- 25 -
NOTE 7 Actifs financiers courants .....	- 26 -
NOTE 8 Autres actifs courants .....	- 26 -
NOTE 9 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	- 27 -
NOTE 10 Instruments financiers par catégorie.....	- 28 -

NOTE 11	Capitaux propres .....	- 29 -
NOTE 12	Engagements envers le personnel .....	- 33 -
NOTE 13	Provisions courantes et non courantes .....	- 35 -
NOTE 14	Dettes financières et Instruments Financiers .....	- 35 -
NOTE 15	Impôts différés .....	- 43 -
NOTE 16	Dettes fournisseurs et autres dettes courantes .....	- 44 -
NOTE 17	Passifs sur contrats .....	- 44 -
NOTE 18	Chiffre d'affaires .....	- 45 -
NOTE 19	Charges externes .....	- 46 -
NOTE 20	Charges du personnel .....	- 47 -
NOTE 21	Taxes .....	- 47 -
NOTE 22	Paiements fondés sur des actions .....	- 48 -
NOTE 23	Résultat financier.....	- 52 -
NOTE 24	Impôt sur le résultat .....	- 53 -
NOTE 25	Résultat par action .....	- 53 -
NOTE 26	Objectifs et politiques de gestion des risques financiers .....	- 55 -
NOTE 27	Engagements hors bilan et autres passifs éventuels .....	- 56 -
NOTE 28	Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau .....	- 59 -
NOTE 29	Opérations avec des parties liées .....	- 59 -
NOTE 30	Dividendes.....	- 60 -
NOTE 31	Événements postérieurs à la clôture .....	- 60 -

## A. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	3	1 769	2 027
Immobilisations corporelles	4	2 270	1 411
Actifs financiers non courants	5	478	413
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>4 517</b>	<b>3 851</b>
Stocks		80	48
Créances clients et autres créances	6	6 517	7 462
Actifs financiers courants	7	163	151
Autres actifs courants	8	6 349	4 727
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	9	18 246	8 134
<b>Total des actifs courants</b>		<b>31 355</b>	<b>20 521</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>35 872</b>	<b>24 372</b>
<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)			
Capital	11	1 838	926
Primes liées au capital	11	128 993	97 630
Réserves consolidées		(131 832)	(107 295)
Ecart de Conversion		(81)	12
Résultat net	25	(34 069)	(25 240)
<b>Total des Capitaux Propres</b>		<b>(35 151)</b>	<b>(33 967)</b>
Dont part du Groupe		(35 151)	(33 967)
Engagement envers le personnel	12	937	1 004
Provisions non courantes	13	92	15
Dettes financières non courantes	14	22 975	12 963
Passif d'impôts différés	15	257	254
<b>Total des Passifs non courants</b>		<b>24 262</b>	<b>14 236</b>
Provisions courantes	13	257	-
Dettes financières courantes	14	2 348	20 454
Instruments financiers	14	26 599	3 803
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	16	10 381	9 705
Passifs sur contrats	17	7 176	10 142
<b>Total des Passifs courants</b>		<b>46 761</b>	<b>44 103</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>35 872</b>	<b>24 372</b>

## B. ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

Etat du résultat net consolidé - Période de 12 mois (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	18	23 359	22 948
Autres produits de l'activité		110	12
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>23 469</b>	<b>22 960</b>
Achats consommés		695	886
Charges externes	19	(17 280)	(20 212)
Taxes		(542)	(463)
Charges de personnel	20	(19 737)	(23 807)
Dotat. nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(2 946)	(1 945)
Autres charges d'exploitation		(4)	(19)
Autres produits d'exploitation		81	67
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>(16 266)</b>	<b>(22 533)</b>
Coût de l'endettement financier net	23	(4 573)	(3 517)
Autres charges financières	23	(14 477)	(831)
Autres produits financiers	23	1 395	1 784
<b>Résultat Financier Net</b>		<b>(17 656)</b>	<b>(2 564)</b>
Charges d'impôt sur le résultat	24	(147)	(144)
<b>RESULTAT NET</b>	25	<b>(34 069)</b>	<b>(25 240)</b>
Résultat net part du Groupe		(34 069)	(25 240)
Résultat net part du groupe de base et dilué par actions	25	(0,93)	(1,36)

## C. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI)

Eléments du résultat sur 12 mois (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat net</b>		<b>(34 069)</b>	<b>(25 240)</b>
Activités à l'étranger - écart de conversion		(609)	(246)
<b>Total des éléments recyclables</b>		<b>(609)</b>	<b>(246)</b>
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies		168	16
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		(42)	(4)
<b>Total des éléments non recyclables</b>		<b>126</b>	<b>12</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>(34 551)</b>	<b>(25 475)</b>

## D. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres du Groupe (en milliers d'euros)	Note	Capital	Primes liées au capital			Réserves consolidées				Réserves de conversion - Autres éléments du résultat global	Résultat consolidé	Total
			Prime d'émission	BSA	Total primes liées au capital	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidées			
<b>1/01/2024</b>		<b>920</b>	<b>97 266</b>	<b>328</b>	<b>97 595</b>	<b>(240)</b>	<b>(85 373)</b>	<b>(170)</b>	<b>(85 783)</b>	<b>(43)</b>	<b>(22 982)</b>	<b>(10 292)</b>
Affectation du résultat N-1					-		(22 982)		(22 982)		22 982	-
Augmentation de capital	11	6	2	33	35							40
Attribution de BSA					-							-
Variation des écarts de conversion					-					56		56
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés					-			12	12			12
Résultat de la période N					-						(25 240)	(25 240)
Paievements en actions					-		1 431		1 431			1 431
Actions propres acquises et vendues					-	27			27			27
Autres réserves					-							-
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission					-							-
<b>31/12/2024</b>		<b>926</b>	<b>97 268</b>	<b>361</b>	<b>97 629</b>	<b>(213)</b>	<b>(106 923)</b>	<b>(159)</b>	<b>(107 294)</b>	<b>12</b>	<b>(25 240)</b>	<b>(33 966)</b>
Affectation du résultat N-1					-		(25 240)		(25 240)		25 240	-
Augmentation de capital	11	912	31 329	34	31 363							32 275
Attribution de BSA					-							-
Variation des écarts de conversion					-					(93)		(93)
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés					-			126	126			126
Résultat de la période N					-						(34 069)	(34 069)
Paievements en actions					-		543		543			543
Actions propres acquises et vendues					-	36			36			36
Autres réserves					-		(1)		(1)			(1)
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission					-							-
<b>31/12/2025</b>		<b>1 838</b>	<b>128 597</b>	<b>395</b>	<b>128 992</b>	<b>(177)</b>	<b>(131 622)</b>	<b>(32)</b>	<b>(131 831)</b>	<b>(81)</b>	<b>(34 069)</b>	<b>(35 151)</b>

## E. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
<b>Résultat net</b>	<b>25</b>	<b>(34 069)</b>	<b>(25 240)</b>
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		3 138	2 017
Paiement fondé sur des actions	<b>22</b>	543	1 431
Plus et moins values de cession		(1)	-
Coût de l'endettement financier net	<b>15</b>	4 535	3 480
Variation de la juste valeur des warrants	<b>14</b>	12 211	(980)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie		(1 233)	240
Charges d'impôts de la période, y compris impôts différés	<b>24</b>	147	144
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>(14 728)</b>	<b>(18 909)</b>
<b>Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité</b>		<b>(1 035)</b>	<b>1 084</b>
Intérêts payés		(1 479)	(99)
Impôts payés		(184)	(25)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>(17 426)</b>	<b>(17 949)</b>
Incidence des variations de périmètre		-	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(743)	(854)
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(4)	(227)
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		(77)	(86)
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(824)</b>	<b>(1 167)</b>
Augmentation de capital ou apports	<b>10</b>	29 417	40
Frais sur augmentation de capital	<b>10</b>	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		36	27
Souscription d'emprunts	<b>13</b>	20 516	8 500
Frais d'émission d'emprunts		(54)	-
Remboursement d'emprunts		(20 073)	-
Remboursement de la dette liée aux droits d'utilisation des actifs loués	<b>14</b>	(1 409)	(901)
<b>Flux net de trésorerie lié au financement</b>		<b>28 433</b>	<b>7 666</b>
Incidence de la variation des taux de change		(97)	83
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>10 086</b>	<b>(11 367)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>8 128</b>	<b>19 495</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>18 214</b>	<b>8 128</b>

## F. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

### NOTE 1 PRESENTATION DES EVENEMENTS MAJEURS

#### a) Activité iCRO

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre s'élève à 6,2 m€, en hausse de 5 % par rapport au chiffre d'affaires de la même période en 2024 (5,9 m€). Au total, le chiffre d'affaires sur l'année 2025 de la société Median technologies s'établit à 23,4 m€, une croissance de 1,7 % par rapport au chiffre d'affaires 2024 qui s'établissait à 22,9 m€.

En 2025, l'activité iCRO de Median Technologies, qui délivre des services à l'industrie biopharmaceutique mondiale pour l'analyse et la gestion des images dans les essais cliniques en oncologie a poursuivi sa croissance. Le chiffre d'affaires de la société est généré entièrement par l'activité commerciale de la division iCRO.

Au 31 décembre 2025, le carnet de commandes du Groupe s'établit à 76,6 M€ (83,1 M€ à taux de change constant), un niveau historique, offrant une forte visibilité sur les revenus des prochaines années. Le carnet de commandes est en hausse de 4,1 % par rapport au 30 septembre 2025 (73,6 M€) et de 7,9 % par rapport au 31 décembre 2024 (+17 % à taux de change constant).

En 2026, iCRO va poursuivre sa stratégie globale grands comptes en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Grâce à son expertise reconnue en imagerie oncologique et en intelligence artificielle, l'activité iCRO de Median Technologies est idéalement positionnée pour attirer de nouveaux clients, à la fois des grands groupes pharmaceutiques et des sociétés de biotechnologie émergentes.

La rentabilité de l'activité iCRO devrait continuer de s'améliorer tout au long de l'année 2026, également portée par les technologies d'imagerie à forte valeur ajoutée de Median, hautement différenciantes sur le marché et l'élargissement du périmètre des services proposés pour accompagner le développement de médicaments.

Le groupe a poursuivi les efforts opérationnels mis en place permettant d'améliorer la rentabilité de l'activité iCRO.

#### b) Activité Eyonis

L'année 2025 a marqué une étape majeure pour le programme eyonis®, avec le succès des études pivot d'eyonis® LCS, le logiciel dispositif médical de Median basé sur une IA propriétaire pour le dépistage du cancer du poumon. Les dépôts des dossiers réglementaires en vue de l'obtention de l'autorisation 510(k) de la FDA et du marquage CE en Europe, ont été réalisés respectivement en mai et juin 2025.

Afin de préparer le lancement commercial d'eyonis® LCS aux États Unis, Median a réalisé une cartographie exhaustive des canaux existants pour le dépistage du cancer du poumon à l'échelle nationale et défini le plan de déploiement de son organisation et de ses opérations. La Société met actuellement activement en œuvre ce plan, afin d'engager un lancement commercial accéléré et réussi dès l'obtention de l'autorisation de la FDA.

En décembre 2025, la Société a signé son premier accord de distribution non exclusif avec un acteur majeur américain du secteur de la santé pour la commercialisation d'eyonis® LCS aux États Unis et en Europe. Les

deux organisations collaborent étroitement afin d'assurer un impact commercial significatif dès l'obtention des autorisations réglementaires.

Median Technologies a également renforcé son réseau de leaders d'opinion (KOLs) dans les domaines de la radiologie, de la pneumologie et de l'oncologie thoracique, ce qui lui a permis d'accroître sa visibilité auprès de premiers utilisateurs influents et d'avancer dans la préparation des prochaines études médico économiques. Par ailleurs, les échanges avec les associations de patients se sont intensifiés tout au long de l'exercice.

En début d'année 2026, Median Technologies a obtenu l'autorisation 510(k) de la FDA pour eyonis<sup>®</sup> LCS, le premier logiciel dispositif médical de détection et diagnostic basé sur l'IA pour le dépistage du cancer du poumon.

### **c) Trésorerie**

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevaient à 18,2 m€, contre 8,1 m€ un an plus tôt.

En juillet et août 2025, Median Technologies a réalisé 2 opérations de refinancement qui ont impacté significativement le niveau de trésorerie du Groupe, pour un montant total de 44,7m€ au titre de 2025, et qui pourraient atteindre un total de 111m€.

- Une augmentation de capital sous forme d'ABSA d'un montant brut total de 23,9 m€ prime d'émission incluse, dont 21,8 m€ en numéraire, dont le succès a été annoncé le 1er août 2025.  
Au 31 décembre 2025, 1 083 990 BSA ont été exercés représentant 3,9m€.
- Une nouvelle ligne de financement (BEI-2025) de 37,5 m€ octroyée par la Banque européenne d'investissement (BEI), annoncée le 11 juillet 2025, dont une première tranche de 19 m€ a été tirée le 21 octobre 2025, après le remboursement, le 17 octobre 2025, de la tranche de 20,7 m€ du prêt BEI 2019 (intérêts inclus).

Ces opérations ont permis d'étendre l'horizon de trésorerie de la Société jusqu'en janvier 2027 et potentiellement au-delà, sous réserve de l'exercice intégral des 13 340 551 bons de souscription d'actions (BSA) restant en circulation au 31 décembre 2025, lesquels pourraient générer des entrées de liquidités complémentaires de 47,8 m€ en cas d'exercice.

Par ailleurs, la première tranche de 4 m€ sur les 10 m€ de la ligne en fonds propres souscrite auprès d'IRIS en janvier 2025, et qui avait été mise en place à titre de financement relais, a été intégralement remboursée. Median a suspendu le tirage des tranches restantes jusqu'à nouvel ordre.

#### **d) Continuité d'Exploitation**

La Société se concentre sur la vente de services aux laboratoires pharmaceutiques et sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire de la Société au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle eu égard au stade de développement de son activité commerciale et de ses produits innovants.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- Levées de fonds successives en capital.
- Marges générées par l'activité de vente de services.
- Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat.
- Exercices de tranches de financement dans le cadre de l'accord de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (Emprunt BEI-2019).
- Emission d'un emprunt obligataire convertible en action (Emprunt Celestial).
- Au premier trimestre 2025, émission d'obligations remboursables en actions ordinaires (ORA Iris) Note 11.
- Nouvel accord de financement auprès de la Banque Européenne d'investissement (Emprunt BEI-2025).

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la Société dans le cadre de l'exécution des contrats de financement (BEI et Celestial), et ce, jusqu'à la fin de ceux-ci. En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé (i) que l'emprunt BEI puisse faire l'objet d'un remboursement anticipé, ou (ii) que toutes les obligations convertibles en actions (contrat Celestial) soient immédiatement remboursées à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé. Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3M€ sur le Groupe (Trésorerie consolidée).
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes.
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

Ces Covenants ont été respectés au 31 décembre 2025.

Sur la base des seules ressources financières certaines dont elle dispose à ce jour, et compte tenu de la possibilité de tirage supplémentaire de la ligne de financement Iris, la société Median Technologies estime pouvoir financer ses activités, selon son business plan actualisé, jusqu'en janvier 2027, et ceci sans recours à de nouveaux financements.

Les principaux éléments entrant dans les projections sont :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2025 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 18,2 m€.
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société d'avril à décembre 2026.
- Le préfinancement des remboursements des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat sur le mois de juin 2026 qui s'élève à 1,2 m€.
- Les exercices de BSA constatés au 30 mars 2026 (3,4 m€ depuis le 1<sup>er</sup> janvier).
- La possibilité de tirage de la tranche 2 dans le cadre du contrat de financement signé avec la société Iris Capital dont le solde disponible s'élève à 2,5 m€.

Par ailleurs, le ratio de minimum de trésorerie devrait également pouvoir être respecté à fin décembre 2026 grâce entre autres aux exercices de BSA de l'année ou à d'éventuels refinancements.

Ces projections ont été validées par le Conseil d'Administration de la Société du 22 avril 2026.

La Société a engagé plusieurs démarches concomitantes afin de pourvoir au financement de son activité sur la période considérée et au-delà :

- Prospection systématique et dialogue entretenu, accompagnée par plusieurs banques d'investissement, d'investisseurs nouveaux, européens et nord-américains, en vue de réaliser une augmentation de capital.
- Possible tirage de tranches supplémentaires dans le cadre du contrat de financement signé avec la société Iris Capital pour un montant total de 3,5m€.

Sur la base des éléments ci-dessus, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration de Median Technologies

## **NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, OPTIONS IFRS RETENUES**

### **Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2025**

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'adoptées par l'Union européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées.

Les textes adoptés par l'Union européenne sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne et peuvent être consultés sur EUR-Lex. Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après. Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur.

Le 28 novembre 2025, l'IASB a publié le document « Informations à fournir sur les incertitudes dans les états financiers », qui présente des exemples illustratifs sur la manière dont une entité applique les exigences des normes comptables IFRS pour comptabiliser les effets des incertitudes dans ses états financiers. Ces exemples n'ont eu aucun impact matériel sur les états financiers du Groupe.

Ces états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration du **22 Avril 2026**.

### **Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2025**

- Amendement à IAS 1 - Absence de convertibilité.

L'adoption de ce nouvel amendement obligatoires listé ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

### **Textes applicables au 1er janvier 2025 mais non encore adoptés par l'Union Européenne**

Aucun texte n'est applicable au 1er janvier 2025 mais non encore adopté par l'Union Européenne.

### **Textes applicables par anticipation et adoptés par l'Union Européenne**

- Amendement à IFRS 7 et IFRS 9 – Contrats d'achat d'énergie renouvelable ;
- Amendement à IFRS 7 et IFRS 9 – Classification et évaluation des instruments financiers ;
- Améliorations annuelles – IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7.
- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers.

Ces textes sont d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les 3 premiers et 1<sup>er</sup> janvier 2027 pour IFRS 18. La société n'a pas appliqué ces textes par anticipation. S'agissant des amendements à IFRS 7 et IFRS 9, leur application n'aurait aucune incidence sur les comptes de l'exercice 2025.

IFRS 18 introduit de nouvelles exigences relatives à la présentation du compte de résultat, notamment la classification des produits et des charges par catégories définies et la présentation de nouveaux sous-totaux, ainsi que des principes renforcés en matière d'agrégation et de désagrégation des informations présentées dans les états financiers et l'annexe.

L'application d'IFRS 18 n'aura pas d'incidence sur la reconnaissance ni sur l'évaluation des actifs et passifs du Groupe, mais entraînera des changements dans la présentation des états financiers et dans la structure des informations à fournir en annexe. A la date de clôture de l'exercice 2025, les impacts potentiels de cette norme sont en cours d'analyse par le Groupe.

#### **a) Utilisation de jugements et d'estimations**

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation, et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

A ce titre, le Groupe est exposé à des incertitudes liées notamment à l'évolution des paramètres de marché et à certaines hypothèses financières utilisées dans les modèles d'évaluation, qui pourraient évoluer au cours du prochain exercice.

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers, notamment pour ce qui concerne :

- L'évaluation des warrants A et B liés à l'emprunt BEI-2019.
- L'évaluation des warrants A liés à l'emprunt BEI-2025.
- L'évaluation des instruments financiers composés, obligations convertibles en actions.

La détermination de la juste valeur de ces instruments repose sur des modèles de valorisation faisant appel à des hypothèses non observables, telles que la volatilité, les taux d'actualisation et la durée de vie attendue des instruments. Ces hypothèses sont, par nature, sujettes à un degré élevé d'incertitude.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Directeur Financier qui est responsable de la supervision de toute évaluation significative de la juste valeur, en particulier les évaluations du niveau 3 s'appuie sur une équipe spécialisée externe au Groupe. Cette équipe revoit régulièrement les données non observables clés et les ajustements d'évaluation.

Si la juste valeur est évaluée à partir d'informations émanant de tiers, l'équipe chargée de l'évaluation analyse les informations ainsi obtenues afin de s'assurer que ces dernières sont conformes aux dispositions des normes IFRS et que le niveau de hiérarchie de la juste valeur retenu est pertinent.

Bien qu'aucun indice n'ait été constaté à la date de clôture, une évolution défavorable, raisonnablement possible, de ces hypothèses ou des conditions de marché sous-jacentes pourrait entraîner, au cours du prochain exercice, un ajustement significatif de la valeur comptable des passifs concernés.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

#### **Frais de recherche et de développement**

Selon la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- Intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,

- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- Evaluation fiable des dépenses de développement.

En ce qui concerne les frais de recherche et développement, la majorité des coûts concerne des travaux pour l'activité Eyonis, qui sont actuellement en phase de recherche fondamentale et de recherche appliquée. Les coûts de ce projet, ne sont donc pas capitalisés à ce jour.

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société a procédé à la comptabilisation en immobilisation des coûts de développements de 2 logiciels produits en interne. Ces 2 logiciels répondent aux critères édictés par la norme IAS38, en phase de développement. Ces logiciels seront utilisés dans le cadre de l'activité iCRO. Depuis cette année, ces 2 nouveaux outils en phase de développement répondent à l'ensemble des critères présentés ci-dessus. La société se trouve désormais en capacité d'évaluer de manière fiable les dépenses de développements de celles issues de la recherche.

Les frais de développement capitalisés sont amortis sur une durée de 3 ans à partir du moment où l'immobilisation sous-jacente est mise en service.

### **Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE, ...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.

### **Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés**

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer. Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction.

### **b) Périmètre et méthodes de consolidation**

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales, dans laquelle la Société exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Dénomination	Pays	Sège social	Numéro Siret	Méthode de Consolidation	% de détention
<b>MedianTechnologies SA (Mère)</b>	<b>France</b>	<b>France</b>	<b>44367630900042</b>	<b>Mère</b>	<b>Mère</b>
Median Technologies Inc. (fille)	Etats-unis	Etats-unis		Intégration globale	100%
Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd. (fille)	Chine	Chine		Intégration globale	100%
Median Eyonis Inc. (fille)	Etats-unis	Etats-unis		Intégration globale	100%

Les filiales sont contrôlées et consolidées par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de ces filiales sont alignées sur celles du Groupe. Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence. Dans la mesure où les filiales ont été créées par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de ces sociétés.

#### **d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

#### **e) Conversion des transactions libellées en devises**

##### **Transactions et soldes**

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers" ou « Charges financières ».

##### **Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger**

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- Les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en "Réserves de conversion" dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

#### **Investissement net**

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises.

A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les "Réserves de conversion".

Lorsque l'investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en "Réserves de conversion" qui s'y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.

#### **f) Distinction courant / non courant**

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs. La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- Les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

#### **g) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles hors frais de recherche et développement sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans.

Concernant les frais de recherche et développement, voir ci-dessus la note sur les « Utilisation de jugements et d'estimations ».

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

<b>Immobilisation Incorporelles</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Frais de Développements de logiciels	Linéaire	3 ans

#### **h) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles.

<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

#### **i) Valeur recouvrable des actifs non courants**

Les actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a des indices de perte de valeur, à l'exception des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des actifs incorporels en cours qui sont systématiquement soumis à un test de dépréciation, même en l'absence d'un indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie, si l'actif ne génère pas de trésorerie de façon isolée, qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

#### **j) Créances clients et dépréciation**

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Le Groupe utilise le modèle simplifié, préconisé par IFRS 9, pour la dépréciation des créances commerciales. Les taux de pertes attendues sur les créances clients sont calculés sur leur durée de vie à compter de la comptabilisation initiale et se fondent sur des informations historiques.

En outre, les créances litigieuses ou dont l'échéance est échue à plus d'un an sont dépréciées à 100%.

Le Groupe ne se trouve pas exposé, ou bien à un risque très limité du fait de sa politique de « Paiement d'Acompte » qu'il contractualise avec la majorité de ces clients. Les clients versent entre 15% et 30% du montant du contrat signé avant le début de l'étude et le début des travaux réalisés par le Groupe. Les sommes avancées sont reprises sur la durée du contrat. Le risque est principalement limité entre la date d'émission de la première facture d'acompte et de son encaissement.

Les délais de paiement sont compris entre 30 et 45 jours, voire plus dans certains cas bien précis. Il est également à noter que le marché sur lequel le Groupe se positionne, permet de travailler avec de très grands groupes pharmaceutiques, ou biotechnologiques qui ont réalisé des levées de fonds très importantes et disposent donc d'une solvabilité très importante.

#### **k) Actifs financiers**

##### **Comptabilisation et évaluation initiale**

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance commerciale sans composante financement significative) est initialement évalué à la juste valeur plus, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction directement liés à son acquisition ou son émission.

Une créance commerciale sans composante de financement significative est initialement évaluée au prix de transaction.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

##### **Classement et évaluation ultérieure**

L'évaluation ultérieure des profits et pertes sur actifs financiers est la suivante :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat: Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.
- Actifs financiers au coût amorti: Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la dé-comptabilisation sont enregistrés en résultat.

- *Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la dé-comptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
- *Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

#### **l) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

#### **m) Capitaux propres**

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

#### **n) Paiement fondé sur des actions**

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d'acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions").

Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

**o) Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

**p) Engagements sociaux**

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture. Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

**q) Fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

**r) Passifs financiers**

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti**

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

### **Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat**

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

#### **s) Impôts exigibles et différés**

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

#### **t) Chiffre d'affaires**

L'**activité iCRO** consiste en la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés. Le chiffre d'affaires résulte des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « iCRO ».

Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services conformément à IFRS 15 paragraphe 35 a), les clients recevant et consommant simultanément les prestations de services d'imagerie rendues par Median Technologies.

#### **u) Crédit d'impôt recherche et Innovation**

Des crédits d'impôts sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique.

Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d'impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel et des charges externes. Le Groupe a donc opté au classement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en diminution des charges du personnel et des charges externes.

#### v) **Contrat de location**

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien sous-jacent pour un certain temps moyennant une contrepartie.

En vertu des exemptions autorisées par la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location, à l'exception :

- Des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
- Des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf.

Ces contrats de location sont comptabilisés en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

#### **Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16**

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans l'état de la situation financière consolidée à la date de prise d'effet du contrat de location, un droit d'utilisation sur contrats de location et une dette de loyers.

Le Groupe présente les actifs « droit d'utilisation » dans les immobilisations corporelles, tandis que la dette de loyers est comptabilisée dans les postes « Dettes financières non courantes » et « Dettes financières courantes ».

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- Le montant initial de l'obligation locative ;
- Les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur ;
- Les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;

La dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les loyers fixes ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou index ;

Les loyers variables qui sont basés sur un autre élément qu'un taux ou un index, comme les loyers basés sur l'utilisation du bien loué ou sur sa performance sont exclus de l'évaluation de la dette.

#### **Détermination de la durée d'un contrat**

La durée du contrat est définie comme la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, à laquelle doivent être ajoutées les périodes couvertes par :

- Des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain et,
- Des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Dans l'estimation de la durée de ses contrats de location, le Groupe distingue deux catégories de biens sous-jacents :

- Biens immobiliers : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location augmentée des éventuelles options de prolongation que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer compte.

- Biens mobiliers (dont notamment matériel de transport) : la durée retenue correspond généralement à la durée non-résiliable du contrat.

#### Détermination du taux d'actualisation des dettes de loyers

Le groupe considère qu'il est impossible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite de ses contrats de location. Par conséquent, le groupe a choisi d'appliquer le taux d'emprunt marginal à l'ensemble de ses contrats de location.

Le taux d'emprunt marginal correspond au taux d'intérêt que le groupe aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du Droit d'utilisation sur contrats de location dans un environnement économique similaire. Le groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes. Les taux retenus reflètent le taux d'intérêt d'un emprunt dont le profil de paiement est similaire à celui des loyers.

#### Evaluation ultérieure

Le droit d'utilisation est amorti sur une base linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location ou de la durée d'utilité du droit d'utilisation. Si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif, ou qu'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain, le droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité du bien loué sous-jacent.

La dette de loyers est réévaluée selon :

- Une augmentation reflétant la charge d'actualisation de la période en application du taux d'emprunt marginal appliqué au contrat de location, en contrepartie du compte de charge d'intérêt sur contrats de location ;
- Une diminution reflétant les paiements de loyer de la période ;
- Une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée ;
- Une augmentation ou une diminution reflétant une réestimation des paiements de loyer futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée.

#### w) **Information sectorielle**

L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité iCRO conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels, le suivi de la trésorerie et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe. Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8. Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.

L'activité iCRO qui utilise la plateforme propriétaire iSee® est, à ce jour, la seule activité générant du chiffre d'affaires. Le Groupe réalise son chiffre d'affaires principalement au sein des zones géographiques suivantes :

- Europe ;
- Amérique du Nord ;
- Asie - Chine principalement au travers de sa filiale Median Medical technology (Shanghai) co., ltd.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont portés par la société française. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés.

**x) Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, Actions gratuites, BSPCE, Stock-options émis, et obligations convertibles en actions.

### NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net
Frais de recherche et développement	3 779	(2 010)	1 769	2 848	(1 008)	1 840
Brevets, licences, marques	1 226	(1 226)	-	1 226	(1 226)	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	187	-	187
<b>Total</b>	<b>5 005</b>	<b>(3 236)</b>	<b>1 769</b>	<b>4 262</b>	<b>(2 235)</b>	<b>2 027</b>

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis. Sur la période la société a immobilisé les coûts de développement de logiciels produits en interne.

Ces logiciels répondent aux critères édictés par la norme IAS38, et étaient sur la période close au 31 décembre 2025 en phase de développement. Ces logiciels seront utilisés dans le cadre de l'activité iCRO. Un projet initié et comptabilisé à la clôture de l'exercice précédent en Immobilisations incorporelles en cours a été achevé au cours du 1<sup>er</sup> semestre à hauteur de 370 k€ et un second pour un montant de 393 k€ sur le second semestre 2025 et comptabilisé en frais de recherche et de développement.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>4 262</b>	<b>(2 235)</b>	<b>2 027</b>	<b>3 220</b>	<b>(1 475)</b>	<b>1 745</b>
Acquisitions	743	-	743	1 041	-	1 041
Cessions, mises au rebut	-	-	-	-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements	-	(1 001)	(1 001)	-	(759)	(759)
Effets des variations de change	-	-	-	-	-	-
<b>Solde à la clôture</b>	<b>5 005</b>	<b>(3 236)</b>	<b>1 769</b>	<b>4 262</b>	<b>(2 235)</b>	<b>2 027</b>

Les acquisitions de l'exercice correspondent uniquement à des frais de recherche et de développement (terminés ou en cours).

### NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net
Constructions, Agencements	169	(124)	45	169	(110)	59
Actifs liés au droit d'utilisation - Constructions- Agcts.	3 245	(1 899)	1 346	1 757	(1 565)	191
Autres immobilisations corporelles	2 384	(2 258)	126	2 377	(2 107)	271
Actifs liés au droit d'utilisation - Autres immo. Corp.	2 229	(1 476)	753	1 763	(874)	890
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8 027</b>	<b>(5 757)</b>	<b>2 270</b>	<b>6 067</b>	<b>(4 656)</b>	<b>1 411</b>

Le droit d'utilisation de 3 245 k€ activé sur les locations immobilières concerne principalement les baux locatifs des locaux de Valbonne et de Shanghai.

Les actifs liés au droit d'utilisation des autres immobilisations corporelles s'élèvent en brut à 2 229 k€ et concernent principalement des installations techniques et du matériel de transport.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>6 067</b>	<b>(4 656)</b>	<b>1 411</b>	<b>5 560</b>	<b>(3 650)</b>	<b>1 910</b>
Acquisitions	2 040	-	2 040	717	-	717
Cessions, mises au rebut	(14)	14	-	(240)	240	1
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements	-	(1 161)	(1 161)	-	(1 228)	(1 228)
Effets des variations de change	(66)	46	(20)	29	(18)	12
<b>Solde à la clôture</b>	<b>8 027</b>	<b>(5 757)</b>	<b>2 270</b>	<b>6 067</b>	<b>(4 656)</b>	<b>1 411</b>

Les acquisitions concernent la prorogation d'un an des contrats de location de serveurs signés sur le premier semestre 2025 dans le cadre des projets de recherche d'Eyonis ainsi que celle du bail du siège. Les cessions concernent la résiliation de contrats de location de véhicules.

## NOTE 5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs financiers non courants (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dépôts et cautionnements	85	77	8
Prêts	393	337	57
<b>Total</b>	<b>478</b>	<b>413</b>	<b>65</b>

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

## NOTE 6 CREANCES CLIENTS

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Clients	6 647	7 641	(994)
Depreciations	(130)	(179)	49
<b>Total</b>	<b>6 517</b>	<b>7 462</b>	<b>(945)</b>

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an. La décomposition du solde client brut en euros et par devises, au 31 décembre 2025 est la suivante :

Créances clients en devises (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Créances clients en EUR	1 355	766	589
Créances clients en USD	2 199	2 476	(277)
Créances clients en RMB	3 093	4 399	(1 306)
<b>Total</b>	<b>6 647</b>	<b>7 641</b>	<b>(994)</b>

Les créances clients sont stables sur la période. L'échéancier des créances clients se présente ainsi :

<b>Créances clients et autres créances</b>		<b>Total</b>	<b>Non échues</b>	<b>1 à 30 jours</b>	<b>30 à 60 jours</b>	<b>plus de 60 jours</b>
<b>(En milliers d'euros)</b>						
	Clients	6,647	4,316	859	708	764
	Depreciations	(130)	-	-	-	(130)
<b>Total</b>		<b>6,517</b>	<b>4,316</b>	<b>859</b>	<b>708</b>	<b>634</b>

## NOTE 7 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants sont les suivants :

<b>Actifs financiers courants</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation</b>
<b>(En milliers d'euros)</b>			
Espèces mobilisées - contrat de liquidité	163	151	12
Depots et cautionnement	-	-	-
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>151</b>	<b>12</b>

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en Bourse pour un montant maximum de 250 k€ qui a été porté à 400 k€ sur 2017.

## NOTE 8 AUTRES ACTIFS COURANTS

<b>Autres actifs courants</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation</b>
<b>(En milliers d'euros)</b>			
Crédit d'impôt recherche 2024	1 797	1 797	(0)
Crédit d'impôt recherche 2025	1 359	-	1 359
Charges constatées d'avance	827	1 024	(197)
Autres creances	2 366	1 906	460
<b>Total</b>	<b>6 348</b>	<b>4 727</b>	<b>1 621</b>

Les créances de crédit d'impôt recherche comptabilisées au 31 décembre 2025 s'élevaient à 3,2 m€. Le crédit d'impôt recherche 2024 a fait l'objet d'un préfinancement auprès d'un organisme bancaire pour 1,4 m€ sur le mois de mars 2025. Le reliquat du crédit d'impôt a été remboursé en février 2026 suite à la validation par l'administration fiscale du crédit d'impôt 2024. Le contrat de préfinancement du crédit d'impôt recherche précise que le risque de crédit reste porté par Médian. Cette disposition conduit à analyser le préfinancement comme une avance : le montant de préfinancement de 1,4 m€ a été constaté en dette financière courante et la créance de crédit d'impôt recherche a été maintenue à sa valeur avant préfinancement.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale.

Les charges constatées d'avance sont stables au 31 décembre 2025 par rapport à l'exercice précédent, et permettent de neutraliser l'impact sur le résultat des charges qui ont été comptabilisées au titre de l'exercice mais qui concernent la période suivante (Loyers, licences, assurances, etc..). Les autres créances concernent principalement des créances de TVA.

## NOTE 9 TRÉSorerIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSorerIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit au 31 décembre 2025 :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dépôts bancaires à terme	-	-	-
Disponibilités	18 246	8 134	10 112
<b>Total</b>	<b>18 246</b>	<b>8 134</b>	<b>10 112</b>

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
EUR	14 933	2 431	12 502
USD	1 856	4 368	(2 511)
CNY	1 456	1 335	121
<b>Total</b>	<b>18 246</b>	<b>8 134</b>	<b>10 112</b>

Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établissent de la façon suivante :

Trésorerie nette TFT (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Trésorerie et équivalents trésorerie	18 246	8 134	10 112
Concours bancaires	(32)	(5)	(26)
<b>Total</b>	<b>18 214</b>	<b>8 129</b>	<b>10 085</b>

## NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE

### a) Actif

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	12/31/2025	Juste valeur
Actifs financiers non courants	-	478	478	
Créances clients et autres créances	-	6,517	6,517	
Actifs financiers courants	-	163	163	
Trésorerie et équivalents	18,246	-	18,246	Niveau 1
<b>Total</b>	<b>18,246</b>	<b>7,158</b>	<b>25,404</b>	

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	12/31/2024	Juste valeur
Actifs financiers non courants	-	413	413	
Créances clients et autres créances	-	7,462	7,462	
Actifs financiers courants	-	151	151	
Trésorerie et équivalents	8,134	-	8,134	Niveau 1
<b>Total</b>	<b>8,134</b>	<b>8,025</b>	<b>16,159</b>	

### b) Passif

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2025	Juste valeur
Dettes financières non courantes	-	22 975	22 975	
Dettes financières courantes	-	2 348	2 348	
Instruments financiers courants	26 599	-	26 599	Niveau 2
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	-	10 381	10 381	
Passifs sur contrats courants	-	7 176	7 176	
<b>Total</b>	<b>26 599</b>	<b>42 880</b>	<b>69 479</b>	

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2024	Juste valeur
Dettes financières non courantes	-	12 963	12 963	
Dettes financières courantes	-	20 454	20 454	
Instruments financiers courants	3 803	-	3 803	Niveau 2
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	-	9 705	9 705	
Passifs sur contrats courants	-	10 142	10 142	
<b>Total</b>	<b>3 803</b>	<b>53 264</b>	<b>57 067</b>	-

Les classes de passifs financiers de juste valeur de niveau 2 concernent uniquement les bons de souscriptions d'actions émis dans le cadre du contrat signé avec la Banque européenne d'investissement. (Voir note 14)

## NOTE 11 CAPITAUX PROPRES

### a) Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2025, le capital de la Société est composé de 36.751.358 actions réparties entre :

- 36.728.157 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale ;
- 23.200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et ;
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de **catégorie E** sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de **catégorie B** est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
<b>Position au 31 décembre 2024</b>	<b>926</b>	<b>97 630</b>	<b>98 556</b>	<b>18 516 983</b>
Exercice d'actions gratuites	8	(8)	-	156 875
Exercice de Stock Options	2	62	<b>65</b>	43 000
Augmentation de capital (b)	721	22 835	<b>23 557</b>	14 424 541
Exercice BSA liés à l'augmentation de capital (b)	81	3 834	<b>3 915</b>	1 625 985
Emission de bons de souscription ORA (Iris) (c)	99	4 639	<b>4 738</b>	1 983 974
<b>Position au 31 décembre 2025</b>	<b>1 838</b>	<b>128 993</b>	<b>130 830</b>	<b>36 751 358</b>

### b) Augmentation de capital et BSA (ABSA)

Median Technologies a réalisé une opération de refinancement qui a impacté significativement les capitaux propres de la société. Une augmentation de capital sous forme d'ABSA d'un montant brut total de 23,9 m€ prime d'émission incluse, dont 21,8 m€ en numéraire et dont le succès a été annoncé le 1er août 2025. Le montant total net de l'opération s'est élevé à 23,5 m€ compte tenu d'honoraires d'un montant de de 388 k€.

Au total, l'Offre s'est traduite par l'émission de 14 424 541 actions ordinaires nouvelles de la Société à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions à un prix par ABSA de 1,66 euros prime d'émission incluse, soit environ 72,3% du capital existant de la Société sur une base non diluée.

- À titre irréductible et réductible dans le cadre du délai de priorité aux actionnaires existants : 9 201 890 ABSA nouvelles, soit 64% de l'augmentation de capital.
- Dans le cadre de l'offre au public en France : 241 224 ABSA nouvelles, soit 2% de l'augmentation de capital.
- Dans le cadre du placement global destiné aux investisseurs qualifiés, 4 981 427 ABSA nouvelles soit 35% de l'augmentation de capital.

### Caractéristiques des BSA attachés aux actions

Deux BSA attachés aux actions nouvelles donnent droit à la souscription de trois actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix d'exercice total de 7,17 euros, soit un prix d'exercice de 2,39 euros par action ordinaire nouvelle, la valeur théorique de chaque BSA étant égale à 0,90 euro par action ordinaire nouvelle selon le modèle Black & Scholes, dans l'hypothèse d'une volatilité de 76%.

Ces BSA ont été analysés au regard d'IAS 32. Ils donnent à leurs porteurs le droit de souscrire un nombre fixe d'actions pour un prix d'exercice fixé à l'avance, réglé exclusivement en trésorerie, sans obligation contractuelle pour Median de remettre des liquidités ou un autre actif financier.

En conséquence, ces instruments répondent à la définition d'un instrument de capitaux propres et sont comptabilisés en capitaux propres à leur date d'émission.

Les BSA ont été immédiatement détachés des Actions Nouvelles dès leur émission et sont admis aux négociations sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0014011D04 (MDTBS).

L'exercice de la totalité des 14.424.541 BSA souscrits dans le cadre de l'Offre pourrait permettre de lever un montant supplémentaire de fonds propres de 51,7 m€. La date d'expiration des BSA est de 30 mois après la date d'émission soit le 5 février 2028.

Au 31 décembre 2025, 1 083 990 BSA ont été exercés représentant 1625 985 actions, soit 3,9 m€. Il reste ainsi 13 340 551 BSA exerçable au 31 décembre 2025.

### **c) Contrat signé avec la société IRIS pour l'émission de bons de souscription d'obligations remboursables en actions**

Fin janvier 2025, une ligne de financement par voie d'émission de bons de souscription d'obligations remboursables en actions a été signée avec la société Iris.

L'Investisseur s'est engagé à souscrire pendant une période de 24 mois (soit d'ici le 23 janvier 2027) à 4.000 Obligations sur exercice des Bons en six (6) tranches ayant chacune une maturité de 30 mois à compter de sa date d'émission :

- La première de 4 m€ a été tirée fin janvier 2025.
- La deuxième de 2.5 m€.
- La troisième à cinquième de 1 m€ chacune.
- La sixième et dernière de 0,5 m€.

Chaque Obligation a une valeur nominale de 2.500 euros, représentant un montant total maximum de 10 millions d'euros. Les Obligations pourront être remboursées sur demande du porteur par l'émission de nouvelles actions ordinaires à tout moment, à compter de toute date de réalisation jusqu'à et y compris la date d'échéance. Le prix de remboursement en actions nouvelles des Obligations est égal à 95% du cours moyen pondéré par les volumes des vingt-cinq (25) jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations.

La Société aura le droit de suspendre et de réactiver sans pénalité les tirages des Tranches. La période d'engagement de 24 mois sera prolongée pour tenir compte des éventuelles suspensions et réactivations demandées par la Société.

La Société aura la faculté de procéder à sa propre initiative au rachat des Obligations en circulation à 105% de leur valeur nominale. Les ORA ont été intégralement converties sur l'exercice et ont donc donné lieu à la comptabilisation d'une augmentation de capital sur la base du cours de bourse à la date de notification.

**d) Actions propres**

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place à la suite de l'introduction en Bourse, la Société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées.

Au 31 décembre 2025, l'impact de l'annulation de 37.758 actions propres, en diminution des réserves consolidées, s'élève à un montant de – 25 k€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions propres ainsi que des gains ou pertes réalisés sur le mouvement de ces actions propres. Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de Bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

### e) Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options ou actions gratuites présentés ci-dessous. L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 22. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans d'options et actions gratuites attribués aux salariés ou dirigeant de la société.

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2024	Nombre d'instruments attribués sur 2025	Nombre d'instruments annulés / non souscrits sur 2025	Nombre d'instruments exercés sur 2025	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2025	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
26/06/2019	500 000	27/06/2019	94 516	26/06/2026	84 516	-	-	-	84 516	84 516	1,50	4
26/06/2019		27/06/2019	257 500	26/06/2026	66 000	-	-	-	66 000	66 000	1,50	3
26/06/2019		27/06/2019	33 000	26/06/2026	13 000	-	-	13 000	-	-	1,50	-
26/06/2019		16/01/2020	60 000	15/01/2027	60 000	-	-	-	60 000	60 000	1,50	3
26/06/2019		16/01/2020	30 000	15/01/2027	30 000	-	-	30 000	-	-	1,50	-
14/06/2022	10 000	20/07/2022	10 000	20/07/2029	10 000	-	10 000	-	-	-	12,43	-
<b>Total Stock Options</b>	<b>510 000</b>		<b>485 016</b>		<b>263 516</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>	<b>43 000</b>	<b>210 516</b>	<b>210 516</b>		<b>11</b>
01/06/2021	260 000	21/10/2021	260 000		56 250	-	1 250	55 000	-	-	-	-
01/06/2021	30 000	21/10/2021	30 000		7 500	-	-	7 500	-	-	-	-
14/06/2022	39 000	20/07/2022	39 000		15 000	-	625	7 500	6 875	6 875	-	0
14/06/2022	54 000	20/07/2022	54 000		12 000	-	1 250	6 000	4 750	4 750	-	0
14/06/2022	20 000	20/07/2022	20 000		10 000	-	10 000	-	-	-	-	-
14/06/2022	60 000	18/10/2022	60 000		60 000	-	-	-	60 000	60 000	-	3
14/06/2022	54 500	02/03/2023	54 500		40 875	-	9 000	13 625	18 250	18 250	-	1
14/06/2022	23 500	02/03/2023	13 000		6 000	-	-	3 000	3 000	3 000	-	0
20/06/2023	30 000	27/10/2023	30 000		15 000	-	-	15 000	-	-	-	-
14/06/2022	139 000	17/07/2024	139 000		139 000	-	8 375	34 250	96 375	96 375	-	5
14/06/2022	35 000	17/07/2024	35 000		35 000	-	-	-	35 000	35 000	-	2
31/10/2025	114 000	04/11/2025	114 000		-	114 000	-	-	114 000	114 000	-	6
31/10/2025	56 000	04/11/2025	56 000		-	56 000	-	-	56 000	56 000	-	3
<b>Total actions gratuites</b>	<b>915 000</b>		<b>904 500</b>		<b>396 625</b>	<b>170 000</b>	<b>30 500</b>	<b>141 875</b>	<b>394 250</b>	<b>394 250</b>		<b>20</b>
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	120 000	-	-	-	9,50	-
26/06/2019	800 000	17/04/2020	800 000	16/04/2035	800 000	-	-	-	800 000	2 063 200	6,25	103
09/12/2022	40 000	12/12/2022	40 000	12/12/2029	40 000	-	-	-	40 000	40 000	9,15	2
20/06/2023	300 000	15/12/2023	300 000		300 000	-	-	-	300 000	562 200	4,47	28
19/06/2024	70 000	17/07/2024	70 000	16/07/2031	70 000	-	-	-	70 000	70 000	2,95	4
17/06/2025	14 424 541	31/07/2025	14 424 541	31/01/2028	-	14 424 541	-	1 083 990	13 340 551	20 010 827	2,39	1 001
17/06/2025	3 403 164	01/10/2025	3 403 164	01/10/2045	-	3 403 164	-	-	3 403 164	3 403 164	2,76	170
<b>Total BSA</b>	<b>19 167 705</b>		<b>19 157 705</b>		<b>1 330 000</b>	<b>17 827 705</b>	<b>120 000</b>	<b>1 083 990</b>	<b>17 953 715</b>	<b>26 149 391</b>		<b>1 307</b>
<b>Total</b>	<b>20 592 705</b>		<b>20 547 221</b>		<b>1 990 141</b>	<b>17 997 705</b>	<b>160 500</b>	<b>1 268 865</b>	<b>18 558 481</b>	<b>26 754 157</b>		<b>1 338</b>

ND : Non déterminé

## NOTE 12 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

### a) Retraites à prestations définies

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi. En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée. La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts sur les marchés sur l'année 2025, le Groupe a procédé à la mise à jour des hypothèses de taux pour le calcul de ses engagements de retraite. Cette mise à jour s'est traduite par une hausse du taux d'actualisation en cohérence avec la maturité moyenne des engagements de presque 20 ans et avec les hypothèses retenues lors des exercices précédents.

Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

Engagements de retraite (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour engagement personnel	937	1 004	(67)
<b>Total</b>	<b>937</b>	<b>1 004</b>	<b>(67)</b>

Les variations de ces engagements sont les suivantes :

Engagements provisionnés (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
<b>Provisions à l'ouverture</b>	<b>1 004</b>	<b>981</b>
Coût des services	63	1
Coût d'intérêt	39	37
<b>Charges de l'exercice</b>	<b>102</b>	<b>38</b>
Prestations versées	-	-
Ecart actuariels (gains) / pertes	(168)	(16)
<b>Provisions à la clôture</b>	<b>937</b>	<b>1 004</b>

Les principales hypothèses actuarielles retenues :

Indémnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation	4,00%	3,65%
Taux de revalorisation salariale	3,50%	3,50%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM 2019-2021	INSEE T68-FM 2018-2020
Agés de départ en retraite	66 ans et 2 mois pour les cadres et les employés	66 ans et 2 mois pour les cadres et les employés
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire

Comme le préconise la norme IAS 19, les taux de turnovers ont été recalculés en fin d'exercice 2025 et repris au 31 décembre 2025. Ils se présentent ainsi :

Taux de Turnover	31/12/2025	31/12/2024
Inférieur à 25 ans	8,00%	7,00%
Entre 25 et 29 ans	8,00%	7,00%
Entre 30 et 34 ans	5,00%	4,50%
Entre 35 et 39 ans	5,00%	4,50%
Entre 40 et 44 ans	3,70%	3,50%
Entre 45 et 49 ans	3,70%	3,50%
Entre 50 et 54 ans	0,00%	0,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base des données provenant de statistiques publiées en France. Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (En milliers d'euros)	31/12/2025
Dette actuarielle à 3,50%	1 025
<b>Dette actuarielle à 4,00%</b>	<b>937</b>
Dette actuarielle à 4,50%	858
<b>Durée estimée (années)</b>	<b>19</b>

Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours de l'année 2026. Aucun versement n'a été réalisé au titre des engagements envers le personnel sur l'exercice 2025.

#### **b) Retraites à cotisations définies**

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre de l'année 2025 est non significatif.

La filiale Median Eyonis Inc. n'a pas eu de salariés sur l'exercice.

En Chine, la filiale MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY contribue aussi à un régime de cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre de l'année 2025 est non significatif.

## NOTE 13 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Au 31 décembre 2025, les provisions se décomposent comme suit :

Provisions (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions courantes	257	-	257
Provisions non courantes	92	15	77
<b>Total</b>	<b>349</b>	<b>15</b>	<b>334</b>

Elles correspondent à des provisions pour charges relatives à des contributions sociales qui seront dues à raison des actions gratuites attribuées lors d'exercices précédents.

Provisions non courantes (En milliers d'euros)	31/12/2024	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2025
Provision pour impôt - courant	15	349	(15)	-	349
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>349</b>	<b>(15)</b>	<b>-</b>	<b>349</b>

## NOTE 14 DETTES FINANCIERES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025, les dettes financières se décomposent ainsi :

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dettes financières non courantes	22 975	12 963	10 012
Dettes financières courantes	2 348	20 454	(18 106)
<b>Total</b>	<b>25 323</b>	<b>33 417</b>	<b>(8 094)</b>

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Emprunt BEI-2019-A	-	-	-	18 842
Emprunt BEI-2019-B	8 070	-	7 458	-
Emprunt obligataire CSF	3 562	-	3 976	-
Emprunt BEI-2025-A	8 652	-	-	-
Financement CIR	-	1 516	-	-
Intérêts courus	1 297	-	1 252	799
Dettes liées au droit d'utilisation des actifs	1 394	800	277	808
Concours bancaires courants	-	32	-	5
<b>Total</b>	<b>22 975</b>	<b>2 348</b>	<b>12 963</b>	<b>20 453</b>

### a) Tableau de variation des dettes financières et des instruments financiers

Dettes financières et Instruments financiers (En milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentat.	Variation des intérêts	Coût amorti	Rembours.	Variation de JV	Effets de change	Autres	31/12/2025
Emprunt BEI-2019-A (b)	18 842	-	1 136	96	(20 073)	-	-	-	-
Intérêts courus BEI-2019-A (b)	799	-	(799)	-	-	-	-	-	-
Emprunt BEI-2019-B (b)	7 458	-	425	187	-	-	-	-	8 070
Intérêts courus BEI-2019-B (b)	841	-	42	-	-	-	-	-	883
Emprunt obligataire CSF (c)	3 976	-	23	413	-	-	-	(850)	3 562
Intérêts courus Emprunt CSF (c)	412	-	872	-	-	-	-	(899)	385
Emprunt BEI-2025-A (d)	-	19 000	-	237	-	-	-	(10 585)	8 652
Intérêts courus BEI-2025-A (d)	-	-	29	-	-	-	-	-	29
Financement CIR	-	1 516	-	-	-	-	-	-	1 516
Dettes liées au droit d'utilisation des actifs (f)	1 085	-	-	-	(1 409)	-	(13)	2 530	2 194
Concours bancaires courants	5	27	-	-	-	-	-	-	32
<b>Total dettes financières</b>	<b>33 417</b>	<b>20 543</b>	<b>1 729</b>	<b>933</b>	<b>(21 482)</b>	<b>-</b>	<b>(13)</b>	<b>(9 804)</b>	<b>25 323</b>
BSA-BEI-2019-A	2 886	-	-	-	-	5 745	-	-	8 631
BSA-BEI-2019-B	917	-	-	-	-	1 436	-	-	2 354
BSA-BEI-2025-A	-	10 585	-	-	-	5 030	-	-	15 615
<b>Total Instruments financiers (e)</b>	<b>3 803</b>	<b>10 585</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 211</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 599</b>

  

Dettes financières et Instruments financiers (En milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentat.	Variation des intérêts	Coût amorti	Rembours.	Variation de JV	Effets de change	Autres	31/12/2024
Emprunt BEI-2019-A (b)	17 453	-	1 072	317	-	-	-	-	18 842
Intérêts courus BEI-2019-A (b)	753	-	45	-	-	-	-	-	799
Emprunt BEI-2019-B (b)	-	8 500	-	152	-	-	-	(1 193)	7 458
Intérêts courus BEI-2019-B (b)	-	-	841	-	-	-	-	-	841
Emprunt obligataire CSF (c)	3 054	-	850	72	-	-	-	-	3 976
Intérêts courus Emprunt CSF (c)	380	-	32	-	-	-	-	-	412
Dettes liées au droit d'utilisation des actifs (f)	1 362	-	-	-	(901)	-	8	616	1 086
Concours bancaires courants	11	(6)	-	-	-	-	-	-	5
<b>Total dettes financières (a)</b>	<b>23 012</b>	<b>8 494</b>	<b>2 840</b>	<b>540</b>	<b>(901)</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>(577)</b>	<b>33 417</b>
BSA-BEI-2019-A	3 649	-	-	-	-	(763)	-	-	2 886
BSA-BEI-2019-B	1 134	-	-	-	-	(217)	-	-	917
<b>Total Instruments financiers (e)</b>	<b>4 783</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(980)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 803</b>

### b) Emprunt auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI-2019)

Le Groupe a souscrit le 18 décembre 2019 un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'une durée de 3 ans, d'un montant de 35 m€ en trois tranches.

- La **tranche A** pour un montant de 15 m€ a été versée le 17 avril 2020.
- La **tranche B**, dont le montant pouvait aller jusqu'à 10m€, a été reçue le 4 janvier 2024. Les éléments contractuels relatifs au déblocage de cette tranche ont été signés par les parties prenantes le 19 décembre 2023.
- La **tranche C** pour un montant de 10 m€ est devenue caduque au 31 décembre 2022.

Cette opération est analysée comme une émission d'obligations assorties de bons de souscription d'actions, les deux composantes étant contractuellement indissociables et traitées comme un instrument hybride unique. La composante dette est comptabilisée au coût amorti, tandis que les BSA constituent un dérivé sur actions propres évalué à la juste valeur par résultat.

Les covenants s'appliquant aux tranches A et B sont identiques à ceux relatifs à l'emprunt obligataire convertible conclu avec Celestial Successor Fund, L.P (CSF) - voir note 27. Les principales caractéristiques de ces covenants sont les suivantes :

- Maintenir un niveau minimal de trésorerie consolidée supérieur à 3 m€;
- S'abstenir de toute distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des comptes consolidés semestriels et annuels, la première application de cet engagement intervenant en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023.

En cas de défaut ou de manquement, le remboursement peut être exigible par anticipation.

#### **Caractéristiques de la Tranche A**

L'emprunt lié à la tranche A avait initialement une durée de 5 ans, jusqu'au 16 avril 2025. Cette tranche portait intérêt à un taux fixe de 5%.

Un avenant a été signé le 27 janvier 2025, portant notamment sur le report de la date de remboursement de la tranche A jusqu'au 17 octobre 2025 l'ajustement des taux effectifs globaux des tranches A et B à respectivement 6,04 % et 9,99%, ainsi que la modification de la date d'expiration des garanties.

Les analyses menées ont conduit à conclure que ces modifications n'étaient pas substantielles au sens d'IFRS 9 et ne constituaient pas une extinction de dette. La valeur comptable du passif a été ajustée par application du mécanisme de « catch-up », conformément au paragraphe 5.4.3 d'IFRS 9.

En contrepartie de la renégociation, le prix d'exercice des bons de souscription d'actions attachés à la tranche A a été abaissé de 8,34 euros à 6,25 euros, entraînant une diminution de la juste valeur des warrants, comptabilisée en résultat financier (voir (e)).

La tranche A a été intégralement remboursée en octobre 2025 pour un montant total de 20,7 m€, incluant le principal et les intérêts. La charge financière comptabilisée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 1 107 k€ (1 440 k€ au 31 décembre 2024).

#### **Caractéristiques de la tranche B**

La tranche B, tirée à hauteur de 8,5 m€, porte intérêt à un taux fixe de 5 % complété par un taux PIK de 5 %. Le taux d'intérêt effectif s'établit à 13,65 %, tenant compte de la juste valeur des BSA associés. Le prêt est consenti en euros pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 04/01/2029.

La charge financière comptabilisée au titre de l'exercice s'élève à 1 079 k€ (992 k€ au 31 décembre 2024).

Le coût amorti au 31 décembre 2025 est de 8 070 k€ (7 458 k€ au 31 décembre 2024).

#### **c) Emprunt obligataire convertible conclu avec Celestial Successor Fund, L.P (CSF)**

En juillet 2023, le groupe a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Date d'émission : 19/07/2023.
- Montant Emis : 10 m€.
- Prix d'émission et de remboursement : Au pair.
- Nominal : 100 k€.
- Nombre : 100.
- Echéance : 7 ans, soit à compter du 19 juillet 2023 jusqu'au 19 juillet 2030.
- Taux nominal annuel : 8.5% par an, capitalisable annuellement. L'intérêt couru non encore capitalisé sera rajouté au montant du principal restant dû des Obligations en cas de conversion ou sera réglé en numéraire, en cas de remboursement à la date de maturité finale ou en cas de remboursement anticipé.
- Un prix de conversion des Obligations Convertibles fixé à 5,00 euros.

- L'emprunt CSF est subordonné, à l'emprunt BEI-2019 et BEI-2025.

Postérieurement à l'émission, une divergence d'interprétation est apparue entre Médian Technologies et Celestial Successor Fund concernant certaines modalités d'application des engagements contractuels. Afin de clarifier ces points, les parties ont conclu le 11 avril 2024 un accord de clarification (« Clarification Agreement »), ayant notamment pour objet :

- la modification définitive du prix de conversion, initialement prévu à 6,458 euros, pour le fixer à 5 euros par action ;
- la précision de la première date d'application de l'engagement relatif à la croissance du chiffre d'affaires iCRO.

Cette modification du prix de conversion n'avait pas pour objet de forcer la conversion des obligations, l'option demeurant hors de la monnaie après ajustement. Par ailleurs, les modifications apportées n'ont pas affecté les flux de trésorerie contractuels de la composante dette ni la maturité de l'instrument.

Conformément à IAS 32, cet emprunt obligataire convertible constitue un instrument composé comprenant une composante « passif » et une composante « capitaux propres », lesquelles sont comptabilisées et présentées séparément dès la date d'émission. La composante « passif » correspond à l'obligation contractuelle de verser les intérêts et de rembourser le principal tant que l'instrument n'est pas converti. Sa juste valeur initiale a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs contractuels, au taux de marché applicable à un instrument de dette comparable dépourvu d'option de conversion.

La composante « capitaux propres » correspond à l'option de conversion intégrée, laquelle possède une valeur dès l'origine, y compris lorsque l'option est hors de la monnaie.

Sa valeur a été déterminée par différence entre :

- La contrepartie reçue, soit 10 m€.
- Et la juste valeur de la composante passif, évaluée à 3 189 K€.
- La valeur initiale de la composante capitaux propres s'élève ainsi à 6 811 k€ et n'est pas réévaluée ultérieurement.

Les frais de souscription, d'un montant total de 419 k€ ont été répartis entre les composantes dette et capitaux propres au prorata de leur poids relatif.

Au cours de l'exercice 2025, dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital, Celestial Successor Fund s'est engagé à souscrire à des actions par compensation de créances. Cette opération a conduit à la facturation de 350 k€ de frais de modification (« modification fees ») inscrits en moins du solde de l'emprunt.

L'opération d'augmentation de capital s'est traduite par la diminution du capital restant dû de 850 k€ et de 899 k€ des intérêts courus.

Le taux d'intérêt effectif a été recalculé pour tenir compte des frais complémentaires de 350 k€ et s'établit à 32,93 %.

Le coût amorti de l'emprunt à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à 3 562 k€ (3 976 k€ au 31 décembre 2024).

Les charges financières comptabilisées sur l'exercice atteignent 1 659 k€ (954 k€ au 31 décembre 2024).

La juste valeur de la composante capitaux propres, évaluée à 6 525 k€ (valeur initiale à la date de souscription minorée de la quote part de frais) au 31 décembre 2024 est restée inchangée.

Les covenants applicables sont identiques à ceux mentionnés dans la section relative aux emprunts BEI ci-dessus et la **Note 27**.

#### **d) Emprunt auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI-2025)**

Le Groupe a conclu le 11 juillet 2025 un accord de financement stratégique avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), destiné à soutenir l'accélération du programme Eyonis, l'industrialisation de ses solutions d'IA et l'expansion de sa capacité opérationnelle en imagerie médicale avancée. Ce financement s'inscrit dans une logique de structuration du profil financier du Groupe, permettant de sécuriser des ressources à moyen et long terme indispensables à la poursuite de sa trajectoire de croissance.

- La **tranche A** pour un montant de 19 m€ a été débloquée le 20 octobre 2025 suite à la réalisation de l'ensemble des conditions contractuelles rattachées à cette tranche.
- La **tranche B** pour un montant de 8,5 m€ tirable dans les 30 mois suivant la signature d'un contrat.
- La **tranche C** pour un montant de 10 m€ tirable dans les 40 mois suivant la signature d'un contrat.

#### Caractéristiques de la tranche A

Les caractéristiques de la tranche A sont les suivantes :

- Maturité de 72 mois.
- Amortissement mensuel sur une période de 36 mois après un délai de grâce de 36 mois.
- Taux d'intérêt annuel fixe de 5%.

Cette opération est analysée comme une émission d'obligations assorties de bons de souscription d'actions, les deux composantes étant contractuellement indissociables et traitées comme un instrument hybride unique. La composante dette est comptabilisée au coût amorti, tandis que les BSA constituent un dérivé sur actions propres évalué à la juste valeur par résultat.

À la date de tirage de la tranche A, la juste valeur initiale des BSA a été évaluée à 10,6 m€, la composante dette étant valorisée à 8,4 m€.

Les frais d'émission ont été alloués au prorata entre les composantes, conduisant à un taux d'intérêt effectif de 26,47 %.

Le coût amorti au 31 décembre 2025 s'établit à 8,6 m€ et la charge financière comptabilisée sur l'exercice 2025 au titre de cet emprunt s'élève à 0,5 m€.

Les principaux covenants attachés à la tranche A sont mentionnés en Note 27.

#### Conditions de tirage des tranche B

Comme indiqué dans l'accord de financement, la libération des tranches B et C reste à la discrétion de Median Technologies, sous réserve de certaines conditions :

#### **Tranche B – Conditions Suspensives principales**

- Décaissement de la Tranche A.
- Justificatifs d'apport de capitaux propres et/ou d'émission de nouvelles obligations convertibles subordonnées et/ou de Milestones pour un montant total d'au moins 50 m€ à compter du 1er janvier 2025.
- Justificatifs d'EBITDA d'iCRO sur les douze derniers mois pour un montant minimum de 1,5 m€.
- Justificatifs d'un carnet de commandes de la Société d'au moins 87 m€.
- Approbation définitive de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis pour Eyonis dans le domaine de la détection du cancer du poumon.
- Justificatifs d'un chiffre d'affaires de la Société provenant de l'unité commerciale Eyonis sur les douze derniers mois pour un montant minimum de 3,5m€.

- La preuve du remboursement anticipé intégral de la tranche B accordée au titre du Contrat de Financement BEI-2019, majoré des intérêts courus, des commissions de remboursement anticipé et de toute autre commission, le cas échéant, conformément aux termes du Contrat de Financement BEI-2019.

### Tranche C – Conditions Suspensives principales

- Décaissement de la Tranche A et de la Tranche B.
- Justificatifs d'injection de capitaux propres et/ou d'émission de nouvelles obligations convertibles subordonnées et/ou de Milestones pour un montant total d'au moins 60 m€ compter du 1er janvier 2025.
- Justificatifs d'EBITDA d'iCRO sur les douze derniers mois pour un montant d'au moins 4,5 m€.
- Justificatifs d'un carnet de commandes de l'Emprunteur d'au moins 96 m€.
- Justificatifs d'un chiffre d'affaires de la Société provenant de l'unité commerciale Eyonis sur les douze derniers mois pour un montant d'au moins 10 m€.

#### e) Instruments financiers liées aux emprunts BEI (BSA)

Instruments financiers	31/12/2025	31/12/2024	Variation
BSA-BEI-2019-A	8 631	2 886	5 745
BSA-BEI-2019-B	2 354	917	1 436
BSA-BEI-2025-A	15 615	-	15 615
<b>Total</b>	<b>26 599</b>	<b>3 803</b>	<b>22 796</b>

Les bons de souscription d'actions émis dans le cadre de ces financements ont fait l'objet d'analyses spécifiques afin de déterminer leur qualification comptable au regard des normes IFRS.

Il a été conclu que les BSA associés aux tranches A et B du financement BEI-2019, ainsi qu'à la tranche A du financement BEI-2025, constituent des instruments dérivés sur actions propres qui ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. En effet, ces instruments peuvent être dénoués soit par la livraison d'un nombre variable d'actions, soit par le versement d'un montant variable de trésorerie, de sorte qu'ils ne satisfont pas au critère du « fixe contre fixe ». Ils entrent en conséquence dans le champ d'application d'IFRS 9 et sont comptabilisés en tant qu'instruments dérivés passifs.

À la date de leur émission concomitante au tirage des tranches de financement auxquelles ils se rattachent, les BSA sont comptabilisés au passif du bilan consolidé, en déduction de la valeur comptable de l'emprunt concerné, pour leur juste valeur initiale. Cette juste valeur est ultérieurement réévaluée à chaque clôture, les variations étant comptabilisées en résultat financier, les BSA constituant des ventes d'options sur actions propres (vente de calls) non éligibles à la comptabilité de couverture au sens d'IFRS 9.

La juste valeur des BSA est estimée selon un modèle de type Black & Scholes, qualifié de niveau 3 au sens d'IFRS 13, reposant notamment sur les hypothèses suivantes : un taux de dividende nul, un taux sans risque fondé sur le taux à court terme de la zone euro (ESTER), la volatilité attendue de l'action Median Technologies déterminée à partir de la volatilité historique observée, la durée de vie résiduelle des instruments ainsi que le cours de l'action à la date de valorisation

#### **BSA rattachés au financement BEI-2019 – Tranche A**

À la suite du tirage de la tranche A de l'emprunt BEI-2019, intervenu le 17 avril 2020, le Groupe a procédé à l'émission de 800 000 bons de souscription d'actions BSA-BEI-2019-A au bénéfice de la Banque Européenne d'Investissement. Ces BSA ont été souscrits au prix unitaire de 0,01 euro et sont exerçables pendant une durée de quinze ans à compter de leur date d'émission, soit jusqu'au 17 avril 2035. Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire, sous réserve des ajustements prévus par les clauses contractuelles anti-dilution.

À la suite de la levée de fonds intervenue en mars 2021, le prix d'exercice des BSA-BEI-2019-A a été fixé à 8,34 euros par action. Ce prix d'exercice a été modifié en janvier 2025 suite à l'extension de 6 mois de la maturité de cette tranche et s'établit définitivement à 6,25 euros. Le ratio de conversion initial, d'un BSA pour une action ordinaire, a été ajusté au cours des exercices 2023, 2024 et 2025 afin de tenir compte des émissions dilutives réalisées par la Société et s'établit à 2,579 au 31 décembre 2025, ce ratio étant spécifique à la tranche A.

La juste valeur initiale des BSA-BEI-2019-A, évaluée à 1 040 k€ à la date de tirage et comptabilisée en diminution de la tranche A de l'emprunt, a fait l'objet de réévaluations successives à chaque arrêté.

La juste valeur des BSA-BEI-2019-A s'établit à 8 631 k€ au 31 décembre 2025 (2 886 k€ au 31 décembre 2024) et la variation de juste valeur constatée au titre de l'exercice 2025, pour un montant de 5 745 k€, a été comptabilisée en charge financière.

#### **BSA rattachés au financement BEI-2019 – Tranche B**

Dans le cadre du tirage de la tranche B de l'emprunt BEI-2019, intervenu le 4 janvier 2024, le Groupe a émis 300 000 bons de souscription d'actions BSA-BEI-2019-B. Ces BSA ont été souscrits au prix unitaire de 0,01 euro et sont exerçables jusqu'au 17 avril 2035, soit sur la même durée que les BSA rattachés à la tranche A. Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire, sous réserve des mécanismes d'ajustement contractuels. Le prix d'exercice des BSA-BEI-2019-B est fixé à 4,465 euros par action. Le ratio de conversion initial, d'un BSA pour une action ordinaire, a été ajusté au cours des exercices 2024 et 2025 afin de tenir compte des émissions dilutives réalisées par la Société et s'établit à 1,874 au 31 décembre 2025, ce ratio étant spécifique à la tranche B.

La juste valeur initiale de ces instruments a été évaluée à 1 193 k à la date de tirage et comptabilisée en déduction de la tranche B de l'emprunt. La juste valeur des BSA-BEI-2019-B s'établit à 2 354 k au 31 décembre 2025 (917 k€ au 31 décembre 2024) et la variation de juste valeur constatée sur l'exercice 2025, pour un montant de 1 436 k€, a été comptabilisée en charge financière.

#### **BSA rattachés au financement BEI-2025 – Tranche A**

Dans le cadre du financement BEI-2025, tiré partiellement à hauteur de la tranche A le 20 octobre 2025, le Groupe a procédé à l'émission concomitante de 3 463 164 bons de souscription d'actions, dénommés BSA-BEI-2025-A. Ces BSA ont été souscrits au prix unitaire de 0,01 euro et présentent une durée de vie contractuelle de vingt ans à compter de leur date de souscription. Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire, sous réserve des ajustements prévus par la clause anti-dilution.

Le prix d'exercice des BSA-BEI-2025-A est égal à 99 % du prix moyen pondéré par les volumes (VWAP) de l'action Median Technologies calculé sur une période de cinq jours de bourse précédant l'émission des instruments.

À la date de tirage de la tranche A, le 20 octobre 2025, la juste valeur initiale des BSABEI2025A a été évaluée à 10 585 k€ le 20 octobre 2025 et comptabilisée en déduction de la composante dette correspondante.

À la clôture de l'exercice 2025, leur juste valeur s'établit à 15 615 k€. La variation de juste valeur constatée sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour un montant de 5 030 k€, a été enregistrée en charge financière.

**f) Dettes liées aux droits d'utilisation des actifs**

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans l'état de la situation financière consolidée à la date de prise d'effet du contrat de location, un droit d'utilisation sur contrats de location et une dette de loyers.

Le Groupe présente les actifs « droit d'utilisation » dans les immobilisations corporelles, tandis que **la dette de loyers** est comptabilisée dans les postes « Dettes financières non courantes » et « Dettes financières courantes ».

En vertu des exemptions autorisées par la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location suivants :

- Les biens immobiliers pris en location par le Groupe.
- Les véhicules pris en location sur la société Française.
- Les serveurs utilisés par les équipes d'Eyonis pour le développement des nouveaux logiciels.

à l'exception :

- Des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
- Des contrats de location dont le bien sous - jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf.

Ces contrats de location sont comptabilisés eux en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

**g) Rapprochement entre la variation du tableau de flux de trésorerie et celle de la situation financière :**

<b>Rapprochement TFT / état de situation financière (En milliers d'euros)</b>	<b>Instrument de dette</b>
Variation des dettes financières	(8 094)
Souscription contrats de location	(2 530)
Trésorerie passive incluse en trésorerie TFT	(26)
Amortissement des frais de souscription des emprunts	(1 307)
Intérêts courus	(1 729)
Warrant tranche BEI 2 TA	10 585
Augmentation de capital par compensation de créance	2 056
Autres	67
Ecarts de conversion	13
<b>Total du TFT</b>	<b>(966)</b>

## NOTE 15 IMPOTS DIFFERES

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

<b>Origine des impôts différés (En milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation</b>
Charges temporaires non déductibles	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	768	756	12
Retraitements de consolidation	-	-	-
. Retraites et pensions	234	251	(17)
. Provision intragroupe (1)	(1 286)	(1 262)	(24)
. Droits liés à l'utilisation des actifs	26	1	25
. Autres retraitements	-	-	-
<b>Total (3)</b>	<b>(257)</b>	<b>(254)</b>	<b>(5)</b>

(1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et concerne les avances consenties par la Société à ses filiales. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes. Ces avances s'élèvent à 5 144 k€ contre 5 048 k€ au 31 décembre 2024.

(2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 768 k€ (756 k€ au 31 décembre 2024) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 m€.

Median Technologies investit depuis de nombreuses années dans des activités de Recherche et de Développement dans les domaines de l'imagerie médicale et cela de manière très importante. L'objectif est simple, permettre de faire évoluer la médecine de demain. Avec son projet Eyonis, le Groupe entend poursuivre ces prochaines années ses dépenses de manière conséquente. De ce fait, le Groupe, n'entend pas à ce jour pouvoir revenir à l'équilibre dans les prochaines années, et ce malgré les résultats très positifs désormais réalisés par son activité iCRO, et les services lors d'essais cliniques réalisés par de grands groupes pharmaceutiques.

Compte tenu de son historique de pertes récentes et en l'absence d'éléments probants justifiant l'utilisation des déficits fiscaux à court terme, le groupe n'a constaté aucun impôt différé supplémentaire au titre des pertes fiscales. Le solde de ces déficits fiscaux non activé s'élève à 216 387 k€ au 31 décembre 2025 sur la société française correspondant à une économie d'impôt calculée au taux en vigueur de 25% de 54 097 k€.

(3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

<b>Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Position à l'ouverture</b>	<b>(254)</b>	<b>(225)</b>
Charge ou Produit d'impôt différé au résultat	38	(25)
Charge et Produit d'impôt différé dans les autres éléments du résultat global	(42)	(4)
<b>Position à la clôture</b>	<b>(257)</b>	<b>(254)</b>

## NOTE 16 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti. La répartition par nature est la suivante :

<b>Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (En milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation</b>
Dettes fournisseurs	3 367	3 159	209
Dettes fiscales	1 970	1 583	387
Dettes sociales	4 877	4 813	65
Autres dettes	166	150	16
<b>Total</b>	<b>10 381</b>	<b>9 705</b>	<b>676</b>

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an. Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés.

## NOTE 17 PASSIFS SUR CONTRATS

Au 31 décembre 2025, les passifs sur contrats se décomposent ainsi :

<b>Passifs sur contrats (En milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation</b>
Avances reçues des clients à plus d'un an	5 856	8 660	(2 804)
Passif de remboursements	1 308	1 482	(174)
Produits constatés d'avance	12	1	11
<b>Total</b>	<b>7 176</b>	<b>10 142</b>	<b>(2 966)</b>

Les passifs sur contrats correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ». Ces avances s'imputent sur la facturation selon différentes modalités :

- Au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires ;
- A la fin du contrat, sur les dernières factures.

Ces avances sont théoriquement remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation). A noter qu'il est stipulé dans les contrats récents que les avances ne sont pas nécessairement intégralement restituées en cas d'annulation. Ces avances selon la norme IFRS 15, ne sont pas considérées comme une composante de financement significatif.

Au 31 décembre 2025, un montant de 1 308 K€ concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

**NOTE 18 CHIFFRE D'AFFAIRES**

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024			Variation
	France	Export	Total	France	Export	Total	
Prestations de Services	239	23 121	23 360	229	22 719	22 948	412
<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>23 121</b>	<b>23 360</b>	<b>229</b>	<b>22 719</b>	<b>22 948</b>	<b>412</b>

Les zones géographiques sont réparties par destination. La répartition du chiffre d'affaires par pays :

Chiffre d'affaires par zone géographique (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Asie	8 577	8 211	366
Amerique du nord	6 333	6 669	(336)
EMEA	8 450	8 068	382
<b>Total</b>	<b>23 360</b>	<b>22 948</b>	<b>412</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe sur l'année 2025 s'élève à 23 360 k€, contre 22 948 k€ sur la période précédente, soit une hausse de 1,8%.

Même si le chiffre d'affaires, paraît stable, on note tout de même une répartition par région qui a très nettement augmenté du côté USA/ Canada, et d'un autre côté une baisse significative sur la région EMEA.

L'activité Eyonis quant à elle n'a pas généré de revenu à ce jour.

Le Groupe est référencé auprès des plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux et entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité. Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire en particulier.

Les 5 premiers clients de Median ont représenté 47 % du chiffre d'affaires contre 44,3 % l'année précédente.

Chiffre d'affaires par Clients (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Client A - EMEA	2 874	4 188	(1 314)
Client B- EMEA	2 558	1 667	891
Client C - Amerique du nord	2 181	1 923	259
Client D - ASIE	2 094	1 327	767
Client E - EMEA	1 391	938	453
Autres	12 261	12 906	(645)
<b>Total</b>	<b>23 360</b>	<b>22 948</b>	<b>411</b>

## NOTE 19 CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 17 280 k€ contre 20 212 k€ au 31 décembre 2024. Cette variation de charges de 1387 k€ s'explique par l'effet combiné de :

Charges Externes (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Sous-traitance	8 242	8 957	(715)
Locations et Charges locatives	632	902	(269)
Entretien et réparation	281	284	(3)
Primes d'assurances	229	246	(17)
Services extérieurs divers	1 280	1 851	(570)
Intermédiaires et honoraires	3 473	3 935	(462)
Publicité	246	861	(615)
Transport	30	41	(11)
Déplacement, missions et réceptions	742	1 007	(265)
Frais postaux et télécommunications	146	170	(23)
Services bancaires	326	170	156
Autres services - divers	15	52	(37)
Autres charges d'exploitation	1 638	1 738	(100)
<b>Total</b>	<b>17 280</b>	<b>20 212</b>	<b>(2 931)</b>

- Les charges de sous-traitance (8 242k€), sont liées aux projets pharmaceutiques, et elles sont restées stables, par rapport à la période précédente. Les principaux couts sont :
  - Les couts de lectures réalisés par des radiologues indépendants au travers des logiciels informatiques créés par Median et dédiés aux essais cliniques (LMS & iSee).
  - Les couts de serveurs mis à disposition dans le cadre de chaque projet clinique.
  - Les couts de transferts des images depuis les hôpitaux et cliniques à travers le monde.
- Dans les locations et charges locatives +269 k€, l'on retrouve principalement les services dédiés à l'utilisation des serveurs informatiques pour les projets Eyonis.
- Les services extérieurs divers (570 k€) sont relatifs aux études et recherches menées pour le développement de nouveaux logiciels ainsi qu'aux études de marché relatives aux nouveaux produits potentiels et leur positionnement. Depuis la finalisation du produit eyonis™ LCS (Lung Cancer Screening), depuis fin d'année 2024, ces couts ont très fortement diminué.
- La variation des honoraires (462 k€) s'explique principalement par :
  - La baisse des honoraires de recrutement de 85 k€.
  - Augmentation des honoraires juridiques et d'avocats pour 337 K€.  
Réduction des couts de consultants dans les équipes de ventes, et des consultants IT suite à la réorganisation de la société pour 620 k€.
- Dans un contexte de réduction des couts, le groupe s'est efforcé de limiter au maximum ses dépenses (265 k€) (marketing et communications, voyages et déplacements, toutes dépenses pouvant faire l'objet de limitation).

- Les autres charges d'exploitation correspondent aux licences pour différents logiciels utilisés au sein de la Société. La société entend renforcer sa sécurité informatique et répondre aux exigences de qualité les plus élevées (normes ISO 27001/HDS).

## NOTE 20 CHARGES DU PERSONNEL

Le détail des charges du personnel s'analyse ainsi :

Charges de personnel (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Salaires	14 511	17 431	(2 920)
Charges sociales	5 939	6 692	(753)
Crédit Impôt recherche	(1 359)	(1 749)	390
<b>Total 1</b>	<b>19 091</b>	<b>22 374</b>	<b>(3 283)</b>
Paiements en actions (Note 22)	543	1 431	(889)
Avantage envers le personnel (Note 12)	104	1	103
<b>Total 2</b>	<b>19 737</b>	<b>23 807</b>	<b>(4 069)</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>208</b>	<b>241</b>	<b>(33)</b>

La masse salariale (Total 1) ainsi que les effectifs sont en diminution sur la période (18%) du fait de licenciements et de départs non renouvelés intervenus sur le second semestre 2024 et le début d'année 2025. La société s'est efforcée depuis plus d'un an à réduire ses coûts de structure, et d'optimiser au maximum ses ressources à travers le monde en fonction de ses besoins, et cela dans chacun des services du Groupe. Les paiements en actions concernent principalement les actions gratuites octroyées sur les années 2021 à 2024 aux salariés et dirigeants de la société.

Le crédit d'impôt recherche correspondent à des subventions octroyées par l'Etat en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement. Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation du crédit d'impôt recherche sur les charges du personnel, la part relative aux autres dépenses a été imputée sur les classes concernées (charges externes, dotations aux amortissements).

Les dépenses de recherche & développement éligibles au crédit d'impôt recherche et crédit impôt innovation s'établissent à 4 530k€ sur l'année 2025, contre 5 830 k€ sur l'année 2024.

## NOTE 21 TAXES

Le montant des taxes correspond :

- A des contributions assises sur les salaires pour un montant de 392 k€ ;
- A diverses taxes (retenues à la source, taxe foncière, taxes sur véhicules) pour 51 k€ ;
- A des frais de formation pour un montant de 3 k€.

## NOTE 22 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les accords de paiements fondés sur des actions toujours en cours au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Les programmes de stock-options 2019, 2020 et 2022 (Note 11).
- Les programmes d'actions gratuites (Note 11).
- Les BSA BEI (Note 14) et BSA 2022, 2024 et 2025.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe. La charge de l'exercice correspond principalement à la charge du programme d'actions gratuites comme décrit ci-dessous.

### a) Programme de Stock-options

Les conseils d'administration en date des 27 juin 2019, 16 janvier 2020 et 20 juillet 2022 ont attribué respectivement 385 016, 90 000 et 10 000 stock-options dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre Valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2019 A	27/06/2019	Cadres supérieurs	94 516	84 516	0 année de service	7 ans
SO 2019 B	27/06/2019	Employés et Cadres supérieurs	257 500	66 000	4 années de service	7 ans
SO 2019 C	27/06/2019	Salariés	33 000	0	4 années de service	7 ans
<b>Total des options</b>			<b>385 016</b>	<b>150 516</b>		

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre Valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2020-M	16/01/2020	Président du Conseil	60 000	60 000	0 année de service	7 ans
SO 2020-Z	16/01/2020	Cadres supérieurs	30 000	0	3 années de service	7 ans
<b>Total des options</b>			<b>90 000</b>	<b>60 000</b>		

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre Valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2022-1	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000	0	Au 1er janvier 2023	7 ans
<b>Total des options</b>			<b>10 000</b>	<b>0</b>		

Il n'existe aucune charge reconnue sur la période au titre de ces plans de stock-options.

Il est à noter que sur l'ensemble de ces plans, des conditions de présence au sein du Groupe sont requises à l'exercice des options.

## b) Programme d'actions gratuites

Dans le cadre de ces programmes d'actions gratuites, aucune condition de performance personnelle n'est exigée.

**Aux termes de la résolution n°22, l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021** a consenti au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Faisant usage de cette délégation, le Conseil d'Administration du 21 Octobre 2021 a fixé les modalités suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Charge reconnue au 31 décembre 2025 (en K€)
AGA 2021-1-a	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	0	1 année de service	2	0
AGA 2021-1-b	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	0	2 années de service	2	0
AGA 2021-1-c	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	0	3 années de service	3	0
AGA 2021-1-d	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	0	4 années de service	4	189
AGA 2021-3-a	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	10 000	0	2 années de service	2	0
AGA 2021-3-b	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	10 000	0	3 années de service	3	0
AGA 2021-3-c	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	10 000	0	4 années de service	4	26
<b>Total des options</b>			<b>290 000</b>	<b>0</b>			<b>215</b>

La charge reconnue sur la période close le 31 décembre 2025 s'élève à 215 k€ contre 563 k€ au 31 décembre 2024. Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des plans à partir du modèle d'évaluation des options (Black-Sholes) et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates.

	AGA 2021-1	AGA 2021-3
Cours de l'action à la date d'attribution	16,98	16,98
Taux de dividendes	0%	0%
Décote d'incessibilité	0%	0%
Juste valeur de l'option	16,98	16,98
<b>Charge Reconnue au 31 décembre 2025 (en K€)</b>	<b>189</b>	<b>26</b>

**Aux termes de la résolution n°19, l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2022** a consenti au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Faisant usage de cette délégation, les conseils d'administration du 20 juillet 2022, du 18 octobre 2022, du 24 octobre 2022, du 2 mars 2023, du 27 octobre 2023 et du 19 juillet 2024 ont fixé les modalités suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Charge reconnue au 31 décembre 2025 (en K€)
AGA 2022-1-a	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	0	1 année de service	2	0
AGA 2022-1-b	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	0	2 années de service	2	0
AGA 2022-1-c	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	0	3 années de service	3	14
AGA 2022-1-d	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	6 875	4 années de service	4	19
AGA 2022-2-a	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	27 000	0	1 année de service	2	0
AGA 2022-2-b	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	13 500	0	2 années de service	3	11
AGA 2022-2-c	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	13 500	4 750	3 années de service	4	13
AGA 2022-3-a	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000	0	2 années de service	2	0
AGA 2022-3-b	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000	0	3 années de service	3	0
AGA 2022-OM	18/10/2022	Président du Conseil	60 000	60 000	2 années de service	2	0
AGA 2023-1-a	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625	0	1 année de service	2	0
AGA 2023-1-b	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625	0	2 années de service	2	6
AGA 2023-1-c	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625	9 125	3 années de service	3	25
AGA 2023-1-d	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625	9 125	4 années de service	4	18
AGA 2023-2-a	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	6 500	1 500	1 année de service	2	2
AGA 2023-2-b	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	3 250	750	2 années de service	3	4
AGA 2023-2-c	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	3 250	750	3 années de service	4	3
AGA 2023-3-a	27/10/2023	Cadres supérieurs	15 000	0	2 années de service	2	0
AGA 2023-3-b	27/10/2023	Cadres supérieurs	15 000	0	3 années de service	3	28
AGA 2024-1-a	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	34 750		1 année de service	2	37
AGA 2024-1-b	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	34 750	32 125	2 années de service	2	34
AGA 2024-1-c	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	34 750	32 125	3 années de service	3	23
AGA 2024-1-d	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	34 750	32 125	4 années de service	4	17
AGA 2024-2-a	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	17 500	17 500	2 années de service	2	20
AGA 2024-2-b	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	8 750	8 750	3 années de service	3	9
AGA 2024-2-c	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	8 750	8 750	4 années de service	4	6
<b>Total des options</b>			<b>444 500</b>	<b>224 250</b>			<b>290</b>

La charge reconnue sur la période close le 31 décembre 2025 s'élève à 290 k€ contre 746 k€ au 31 décembre 2024. Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des plans.

	AGA 2022-1	AGA 2022-2	AGA 2022-3	AGA 2022-OM
Cours de l'action à la date d'attribution	11,00	11,00	11,00	8,15
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%
Décote d'incessibilité	0%	0%	0%	0%
Juste valeur de l'option	11,00	11,00	11,00	8,15
<b>Charge Reconnue au 31 décembre 2025 (en K€)</b>	<b>33</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

	AGA 2023-1	AGA 2023-2	AGA 2023-3
Cours de l'action à la date d'attribution	8,06	8,06	4,62
Taux de dividendes	0%	0%	0%
Décote d'incessibilité	0%	0%	0%
Juste valeur de l'option	8,06	8,06	4,62
<b>Charge Reconnue au 31 décembre 2025 (en K€)</b>	<b>49</b>	<b>9</b>	<b>28</b>

	AGA 2024-1	AGA 2024-2
Cours de l'action à la date d'attribution	2,14	2,14
Taux de dividendes	0%	0%
Décote d'incessibilité	0%	0%
Juste valeur de l'option	2,14	2,14
<b>Charge Reconnue au 31 décembre 2025 (en K€)</b>	<b>112</b>	<b>36</b>

**Aux termes de la résolution n°9, l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2025** a consenti au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Faisant usage de cette délégation, le conseil d'administration du 04 novembre 2025 a fixé les modalités suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Charge reconnue au 31 décembre 2025 (en K€)
AGA 2025-1-a	04/11/2025	Employés et Cadres supérieurs	28 500	28 500	1 année de service	2	13
AGA 2025-1-b	04/11/2025	Employés et Cadres supérieurs	28 500	28 500	2 années de service	2	7
AGA 2025-1-c	04/11/2025	Employés et Cadres supérieurs	28 500	28 500	3 années de service	3	4
AGA 2025-1-d	04/11/2025	Employés et Cadres supérieurs	28 500	28 500	4 années de service	4	3
AGA 2025-2-a	04/11/2025	Employés et Cadres supérieurs	28 000	28 000	2 années de service	2	7
AGA 2025-3-b	04/11/2025	Employés et Cadres supérieurs	14 000	14 000	3 années de service	3	2
AGA 2025-3-c	04/11/2025	Employés et Cadres supérieurs	14 000	14 000	4 années de service	4	2
<b>Total des options</b>			<b>170 000</b>	<b>170 000</b>			<b>38</b>

La charge reconnue sur la période close le 31 décembre 2025 s'élève à 38 k€. Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des plans.

	AGA 2025-1	AGA 2025-2
Cours de l'action à la date d'attribution	2,97	2,97
Taux de dividendes	0%	0%
Décote d'inaccessibilité	0%	0%
Juste valeur de l'option	2,97	2,97
<b>Charge Reconnue au 31 décembre 2025 (en K€)</b>	<b>28</b>	<b>10</b>

### c) Bons de souscriptions d'actions

BSA	Historique	Quantités de BSA	Quantités Initiales d'actions (Dilution)	Prix exercice Initial (Prix modifié)	Date de souscription	Date expiration
"BSA-BEI-A"	Le conseil d'administration du 17 Avril 2020 a confirmé la souscription de l'intégralité des 800 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 8 k€, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 800 000 BSA BEI-A au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé lors de la levée de fonds du 25 mars 2021. Celui-ci est de 8,34€.	800 000	800 000 / (2 063 200)	8,34 / (6,25)	avril-20	avril-35
"BSA-2022"	L'Assemblée Générale du 9 décembre 2022 a décidé l'émission de 40.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2022). 40.000 BSA-2022 ont été souscrits au prix de 1,46 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de janvier 2023. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 11 décembre 2029.	40 000	40 000	9,15	décembre-22	décembre-29
"BSA-BEI-B"	Le conseil d'administration du 15 Décembre 2023 a confirmé la souscription de l'intégralité des 300 000 BSA BEI-B pour un prix de souscription total de 3 k€, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 300 000 BSA BEI-B au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé conformément aux dispositions de la résolution n° 25 de l'AGE du 20 juin, 2023. Celui-ci est de 4,47€.	300 000	300 000 / (562 200)	4,46	décembre-23	avril-35
"BSA-2024"	L'Assemblée Générale du 19 juin 2024 a décidé l'émission de 70.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2024). 70.000 BSA-2024 ont été souscrits au prix de 0,47 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois d'août 2024. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 16 juillet 2031.	70 000	70 000	2,95	juillet-24	juillet-31

BSA	Historique	Quantités de BSA	Quantités Initiales d'actions (Dilution)	Prix exercice Initial (Prix modifié)	Date de souscription	Date expiration
"BSA-ABSA"	<p>Le 21, 22 et 31 juillet et du 5 août 2025, le Directeur Général faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2025 et de la délégation prévue par la 16ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juin 2025 a procédé à une émission de 14 424 541 ABSA (représentant une émission de 14 424 541 actions nouvelles et 14 424 541 BSA). L'émission présente les caractéristiques suivantes :</p> <p>deux (2) BSA donneront droit à la souscription de trois (3) actions ordinaires nouvelle de la Société au prix de 2,39 € par action (ce qui correspond à un prix de souscription de 7,17 € pour l'exercice de deux (2) BSA afin d'obtenir trois (3) nouvelles actions ordinaires). Les BSA peuvent être exercés à tout moment pendant une durée de trente (30) mois à compter de l'émission des ABSA. L'exercice de la totalité des BSA donnera lieu à l'émission de 21.636.812 actions ordinaires nouvelles supplémentaires, représentant une augmentation de capitale supplémentaire de 51.711.979,49 euros (prime d'émission incluse).</p>	14 424 541	21 636 812	2,39	juillet-25	janvier-28
"BSA-BEI-A-2"	<p>Le conseil d'administration du 01 octobre 2025 a confirmé la souscription de l'intégralité des 3 403 164 BSA BEI-A-2 pour un prix de souscription total de 34 k€, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 3 403 164 BSA BEI-A-2 au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé conformément aux dispositions de la résolution n° 21 de l'AGE du 17 juin, 2025. Celui-ci est de 2,76 €.</p>	3 403 164	3 403 164	2,76	octobre-25	octobre-45

## NOTE 23 RESULTAT FINANCIER

Résultat financier net (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intérêts et charges financières assimilées	(5 649)	(3 803)	(1 846)
Pertes des placements	-	-	-
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(5 649)</b>	<b>(3 803)</b>	<b>(1 846)</b>
Pertes de change	(1 190)	(545)	(645)
Variation de juste valeur des warrants	(12 211)	-	(12 211)
Autres charges financières	-	-	-
<b>Autres charges financières</b>	<b>(13 401)</b>	<b>(545)</b>	<b>(12 856)</b>
Gains de change	1 370	558	812
Variation de juste valeur des warrants	-	980	(980)
Autres produits financiers	24	245	(221)
<b>Autres produits financiers</b>	<b>1 395</b>	<b>1 784</b>	<b>(389)</b>
<b>Total</b>	<b>(17 656)</b>	<b>(2 564)</b>	<b>(15 092)</b>

Le résultat financier est en baisse sur la période et cela s'explique principalement par :

- L'augmentation de la charge d'intérêts. Un montant de 4 221 k€ est relatif aux emprunts :
  - BEI-2019-A (1 035 k€).
  - BEI-2019-B (1 079 k€).
  - BEI-2025 -A (448 k€)
  - CSF (1 659 k€).
- Les autres charges financières qui s'élèvent à 1 278 k€, contre 286 k€ l'année précédente et correspondent à hauteur de 1 077 k€ aux impacts du contrat Iris pour ce qui est de la mise à la juste valeur de la conversion en capital sur la période.
- La variation de la juste valeur des warrants BEI de (12 211) k€ décrite en Note 14 contre 980 k€ au titre de l'exercice 2024.
- Les gains de change sont relatifs à la conversion des monnaies €/.\$.

## NOTE 24 IMPOT SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

Charge d'impôt sur le résultat (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Impôt exigible - France	-	-	-
Impôt exigible - Etranger	(186)	(119)	(67)
Impôt différé net	38	(25)	63
<b>Total</b>	<b>(147)</b>	<b>(144)</b>	<b>(3)</b>

Le montant de l'impôt sur les bénéfices du Groupe diffère du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition applicable en France compte tenu des éléments suivants :

Charge d'impôt effective (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Résultat avant impôt	(33 921)	(25 097)	(8 825)
Taux d'impôt applicable en France	25,00%	25,00%	
<b>Produit d'impôt théorique</b>	<b>8 480</b>	<b>6 274</b>	<b>2 206</b>
Effet d'impôt sur :			
Autres produits non imposables (CIR-CII)	340	449	(110)
Impact des déficits reportables non activés	(5 131)	(6 506)	1 375
Différences permanentes, retraitements sans impact sur l'impôt	(3 776)	(292)	(3 483)
Autres différences temporelles	(60)	(69)	9
<b>Total</b>	<b>(147)</b>	<b>(144)</b>	<b>(3)</b>

Conformément à la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux reportables indéfiniment en France, pour un montant total de 216 387 k€ au 31 décembre 2025. Le déficit disponible au 31 décembre 2024 s'élevait à 195 948 k€.

Le stock d'actifs d'impôt différé non comptabilisés au titre des déficits à payer générés par le Groupe au 31 décembre 2025 s'élève à 54 097 k€ (48 969 k€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024), en supposant un taux d'imposition futur de 25 %.

Il correspond à l'incidence fiscale sur les reports de pertes de la Société, qui peut être imputée sans limitation aux bénéfices imposables futurs, diminuée du montant de 768 k€ comptabilisé. Ces actifs d'impôt différé n'ont pas été activés conformément aux principes décrits dans les notes 2.b) et 15.

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur la juste valeur des bons de souscription, ce qui constitue la principale source de différence présentée dans la rubrique « Différences permanentes et retraitements sans incidence fiscale ».

## NOTE 25 RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

<b>Résultat net par actions</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation</b>
Résultat net (En milliers d'euros)	(34 069)	(25 240)	(8 828)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	36 728 157	18 493 782	18 234 375
Titres d'autocontrôle	(37 558)	(30 559)	(6 999)
<b>Total actions - droits de votes</b>	<b>36 690 599</b>	<b>18 463 223</b>	<b>18 227 376</b>
Résultat net par actions ordinaires (en euros) - droits de votes	(0,93)	(1,37)	0,44
<b>Nombre d'actions potentielles</b>	<b>26 754 157</b>	<b>1 990 141</b>	<b>24 764 016</b>

A noter que le résultat net par action indiqué au compte de résultat consolidé (0.93) correspond au résultat net consolidé sur le nombre d'actions composant le capital social de la société au 31 décembre 2025.

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note 11. Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (AGA, BSA, Options..) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## NOTE 26 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé. Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

### a) **Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de sa filiale MEDIAN Technologies Inc. pour l'USD à l'EUR et MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY du RMB à l'EUR. Il est donc principalement exposé à la variation des taux de change USD/EUR et RMB/EUR. Afin d'en limiter l'impact de la variabilité de l'USD, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

Pour le RMB, la société entend dès que possible donner une autonomie complète à sa filiale chinoise afin de limiter au maximum son exposition vis-à-vis de la monnaie chinoise. Sur 2025, tous les nouveaux projets signés avec des sociétés Chinoises, ont été contractualisés directement avec la société Median Medical Technology (Shanghai) co., ltd. Les recrutements continueront afin que l'ensemble des services soient prochainement réalisés par nos équipes chinoises dédiées pour les projets chinois.

### b) **Risque de taux**

Au 31 décembre 2025, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt. Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro. Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

### c) **Risque de crédit**

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation. Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société. Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

### d) **Risque de liquidité**

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière. La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics. La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les éléments mentionnés en **page 87**, permettent de justifier l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2025 selon le principe de continuité d'exploitation.

## NOTE 27      ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

### a) Contrat de prêt auprès de la banque Européenne d'investissement (BEI-2019)

L'ensemble des informations relatives à ce contrat de prêt sont précisés en **Note 14**.

**Les engagements spécifiques à ce contrat sont :**

Le financement obtenu auprès de la banque européenne d'investissement a été alloué dans le cadre de l'opération de recherche et de développement du projet Eyonis.

La totalité du financement accordé devrait représenter au maximum 50% du total des coûts investis par la société dans le cadre de ce projet.

Dans le cas où le financement viendrait à dépasser 50% de ces sommes, la banque pourrait demander le remboursement immédiat des montants excédentaires.

Il est également à noter que suite à un nouvel avenant conclu le 17 octobre 2023, les covenants applicables à cet emprunt sont alignés sur ceux de l'emprunt obligataire CSF, à savoir :

- Maintenir un niveau minimal de trésorerie consolidée supérieur à 3 m€;
- S'abstenir de toute distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des comptes consolidés semestriels et annuels.

En cas de défaut ou de manquement, les obligations peuvent être exigibles par anticipation et faire l'objet soit d'une conversion immédiate au prix de conversion contractuel, soit d'un remboursement à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et impayés.

Qualification de la société Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd comme filiale matérielle et mise en garantie des sommes versées par Median CN à Median SA, en cas de non-respect des modalités de remboursement contractuel.

### b) Emission d'obligations convertibles à taux fixe et avec un prix de conversion de 6,458€ pour un montant de 10 m€ souscrite par Celestial Successor Fund, LP « CSF » (Note 14)

L'ensemble des informations relatives à ce contrat de prêt sont précisés en **Note 14**.

Un certain nombre d'engagements ont été pris par la société dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et ce, jusqu' à la fin de celui-ci. En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetés à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé. Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidé).
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes.

- Un avenant au contrat a été signé avec CSF début 2024 afin de clarifier le covenant relatif au chiffre d'affaires.  
Le covenant est précisément le suivant : Assurer une croissance année après année du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023.
- c) Signature du contrat de prêt auprès de la banque Européenne d'investissement (BEI-2025) (Notes 14 et 15)**

L'ensemble des informations relatives à ce contrat de prêt sont précisés en **Note 14**.

Il est à noter que le tirage de chacune des tranches est accompagné de l'émission au profit de la BEI de BSA, dont le nombre et le prix d'exercice est indexé au cours de bourse de la date de leur émission.

La ligne de financement est soumise aux conditions contractuelles usuelles :

- Le financement BEI ne doit pas dépasser 50 % du coût total de l'investissement global.
- Maintien d'un niveau minimal d'actifs liquides consolidés.
- Interdiction de céder des actifs, de contracter de nouvelles dettes ou de distribuer des dividendes sans l'accord préalable de la BEI.
- Possibilité de remboursement anticipé, sous réserve du paiement de frais dégressifs selon la date de remboursement.
- Commission contractuelle due en cas de non tirage des tranches disponibles.

La **tranche A** pour un montant de 19 m€ a été débloquée le 20 octobre 2025 suite à la réalisation de l'ensemble des conditions contractuelles rattachées à cette tranche.

**La libération des tranches B et C reste à la discrétion de Median Technologies, sous réserve de certaines conditions.**

#### **Tranche B – Conditions Suspensives principales**

- Décaissement de la Tranche A.
- Justificatifs d'apport de capitaux propres et/ou d'émission de nouvelles obligations convertibles subordonnées et/ou de Milestones pour un montant total d'au moins 50 m€ à compter du 1er janvier 2025.
- Justificatifs d'EBITDA d'iCRO sur les douze derniers mois pour un montant minimum de 1,5 m€.
- Justificatifs d'un carnet de commandes de la Société d'au moins 87 m€.
- Approbation définitive de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis pour Eyonis dans le domaine de la détection du cancer du poumon.
- Justificatifs d'un chiffre d'affaires de la Société provenant de l'unité commerciale Eyonis sur les douze derniers mois pour un montant minimum de 3,5m€.
- La preuve du remboursement anticipé intégral de la tranche B accordée au titre du Contrat de Financement BEI-2019, majoré des intérêts courus, des commissions de remboursement anticipé et de toute autre commission, le cas échéant, conformément aux termes du Contrat de Financement BEI-2019.

### Tranche C – Conditions Suspensives principales

- Décaissement de la Tranche A et de la Tranche B.
- Justificatifs d'injection de capitaux propres et/ou d'émission de nouvelles obligations convertibles subordonnées et/ou de Milestones pour un montant total d'au moins 60 m€ compter du 1er janvier 2025.
- Justificatifs d'EBITDA d'ICRO sur les douze derniers mois pour un montant d'au moins 4,5 m€.
- Justificatifs d'un carnet de commandes de l'Emprunteur d'au moins 96 m€.
- Justificatifs d'un chiffre d'affaires de la Société provenant de l'unité commerciale Eyonis sur les douze derniers mois pour un montant d'au moins 10 m€.

#### **d) Contrat signé avec la société IRIS pour l'émission de bons de souscription d'obligations remboursables en actions**

L'ensemble des informations relatives à ce contrat de prêt sont précisés en Note 11.

Par décision du conseil d'administration de la Société réuni le 23 janvier 2025, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 19 juin 2024, aux termes de sa 18ème résolution, il a été signé avec la société IRIS une ligne de financement par voie d'émission de bons donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions ordinaires de la Société.

Les principales caractéristiques des Obligations L'Investisseur s'est engagé à souscrire pendant une période de 24 mois (soit d'ici le 23 janvier 2027) à 4.000 Obligations sur exercice des Bons en six (6) tranches ayant chacune une maturité de 30 mois à compter de sa date d'émission :

- La première de 4 m€ a été tirée fin janvier 2025.
- La deuxième de 2.5 m€.
- Les troisième à cinquième de 1 m€ chacune.
- La sixième et dernière de 0,5 m€.

Chaque Obligation a une valeur nominale de 2.500 euros, représentant un montant total maximum de 10 millions d'euros. Les Obligations pourront être remboursées sur demande du porteur par l'émission de nouvelles actions ordinaires à tout moment, à compter de toute date de réalisation jusqu'à et y compris la date d'échéance. Le prix de remboursement en actions nouvelles des Obligations est égal à 95% du cours moyen pondéré par les volumes des vingt-cinq (25) jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations.

La Société aura le droit de suspendre et de réactiver sans pénalité les tirages des Tranches. La période d'engagement de 24 mois sera prolongée pour tenir compte des éventuelles suspensions et réactivations demandées par la Société.

La Société aura la faculté de procéder à sa propre initiative au rachat des Obligations en circulation à 105% de leur valeur nominale.

## NOTE 28 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

Le montant des honoraires du cabinet PwC sur l'exercice 2025 se décompose ainsi :

Honoraires des commissaires aux Comptes (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
<b>Commissariat aux comptes, certification</b>		
- Emetteur	105	113
- Filiales intégrées globalement	-	-
<b>Services autres que la certification des comptes</b>		
- Emetteur	125	114
- Filiales intégrées globalement	34	34
<b>Sous-total</b>	<b>264</b>	<b>261</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>261</b>

## NOTE 29 OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

### a) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société. Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	750	793	(43)
Salaires et traitements à verser N-1 (y compris charges sociales)	(132)	(211)	79
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	242	132	109
Paievements fondés sur des actions	-	262	(262)
Rémunération de l'activité des administrateurs	150	150	-
	<b>1 010</b>	<b>1 126</b>	<b>(116)</b>

A noter que le montant figurant sur la ligne « Rémunération de l'activité des administrateurs » concerne le montant maximal fixé par l'Assemblée Générale.

### b) Autres opérations avec les principaux dirigeants

Un contrat de consulting conclu avec la société Mirror Health, dirigée par Oran Muduroglu, administrateur de la société, pour une durée de 2 ans avec un terme au 31 décembre 2023. Celui-ci a été prorogé sur l'année 2024, puis 2025. Le montant annuel du contrat s'élève à 138 k€. Au 31 décembre 2025, le montant dans les comptes s'élève à 113 k€. Le contrat a été résilié au 31 octobre 2025.

Le Groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants.

## NOTE 30 DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé par la Société sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 tout comme au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

## NOTE 31 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### a) L'activité Eyonis

Le 09 février 2026, Median Technologies obtient l'autorisation 510(k) de la FDA pour eyonis® LCS, le premier logiciel dispositif médical de détection et diagnostic basé sur l'IA pour le dépistage du cancer du poumon :

eyonis® LCS ambitionne de transformer radicalement le dépistage du cancer du poumon en aidant au diagnostic à des stades précoces et curables, tout en réduisant les faux positifs afin de limiter les examens de suivi inutiles. eyonis® LCS a le potentiel d'aider à sauver des centaines de milliers de vies aux États Unis.

eyonis® LCS est le seul logiciel dispositif médical permettant de détecter et de caractériser le cancer du poumon à partir de scanners thoraciques à faible dose, avec une sensibilité de 93,3 % pour une spécificité de 92,4 % et une valeur prédictive négative de 99,9 %.

L'autorisation de mise sur le marché américain d'eyonis® LCS va accélérer le déploiement à grande échelle des programmes de dépistage du cancer du poumon pour les 14,5 millions de personnes éligibles aux États Unis. Le code NT APC 1508, déjà en place, offre une procédure de remboursement prévisible, qui va accélérer l'adoption d'eyonis® LCS.

Parallèlement à son déploiement aux États Unis, la Société poursuit le parcours réglementaire européen et prévoit l'obtention du marquage CE pour eyonis® LCS au deuxième trimestre 2026, élargissant ainsi l'accès à son logiciel dispositif médical eyonis® LCS à des centaines de milliers de patients en Europe.

### b) Collaboration avec Tempus pour développer l'accès au logiciel dispositif médical eyonis® LCS aux États-Unis

Le 12 février 2026, Median Technologies annonce sa collaboration avec Tempus pour développer l'accès au logiciel dispositif médical eyonis® LCS aux États-Unis.

Cette collaboration fait suite à l'obtention de l'autorisation FDA 510(k) pour eyonis® LCS et vise à intégrer le logiciel dispositif médical avancé de détection et de diagnostic pour le dépistage du cancer du poumon, dans le workflow clinique via la plateforme Tempus Pixel.

Dans le cadre de cet accord, Tempus AI distribuera eyonis® LCS auprès des centres d'imagerie américains via sa plateforme Tempus Pixel, et contribuera à son déploiement, à son intégration dans les flux opérationnels et à l'accompagnement des clients. Tempus Pixel est une solution autorisée par la FDA et bénéficiant du marquage CE, qui met à profit l'IA pour offrir des analyses avancées, des outils dédiés et des reportings automatisés à partir d'images de radiologie. Tempus Pixel aide les professionnels de santé à suivre et quantifier précisément les lésions, afin de les accompagner dans leurs décisions diagnostiques et de prise en charge des maladies.

Les revenus générés par l'utilisation d'eyonis® LCS seront répartis entre les deux entités conformément aux termes commerciaux de l'accord. La collaboration s'appuie sur le schéma actuel de remboursement NT APC 1508 (601 à 700 dollars) et va adresser 14,5 millions d'Américains éligibles au dépistage du cancer du poumon.

**c) eyonis® LCS démarre sa commercialisation aux États Unis après l’obtention de l’autorisation FDA ; Oran Muduroglu est nommé Président de Median eyonis Inc**

Le 18 février 2026, eyonis® LCS démarre sa commercialisation aux États Unis après l’obtention de l’autorisation FDA et Oran Muduroglu est nommé Président de Median eyonis Inc.

À la suite de l’autorisation 510(k) de la FDA pour eyonis® LCS annoncée le 9 février 2026, Median a activé une stratégie de lancement progressive aux États-Unis, visant à une expansion maîtrisée sur le territoire américain. La Société a mené une analyse détaillée des clients et des payeurs afin d’identifier en priorité les régions présentant des volumes importants de dépistage du cancer du poumon et des conditions de remboursement favorables.

Pour soutenir cette stratégie, Median eyonis Inc. renforce aujourd’hui ses équipes commerciales et de support clinique basées aux États-Unis et va mettre en œuvre une approche coordonnée combinant ventes directes auprès des grandes organisations de santé, partenariats de distribution stratégiques et intégration fluide dans les workflows existants. Median prévoit d’élargir l’adoption commerciale d’eyonis® LCS grâce à d’autres accords de distribution non exclusifs avec des partenaires de premier plan en imagerie médicale, technologies cloud et diagnostic.

La Société prévoit que les premiers sites américains seront opérationnels au troisième trimestre 2026.

**d) Emission d’options de souscription d’actions au profit d’administrateurs**

En date du 19 janvier 2026, Le Conseil d’Administration, conformément à l’autorisation donnée par l’Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2025, en application des articles L.225-177 et suivants et L.22-10-56 et suivants du Code de commerce, a décidé de faire usage de ladite délégation pour attribuer 3.545.000 options divisés en sept tranches à monsieur Fredrik Brag et de fixer le prix d’exercice à 3,40€, et une durée de validité de 7 ans. L’exercice des options est conditionné à l’atteinte d’objectifs opérationnels et financiers en lien avec la stratégie de développement du Groupe.

En date du 30 janvier 2026, Le Conseil d’Administration, conformément à l’autorisation donnée par l’Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2025, en application des articles L.225-177 et suivants et L.22-10-56 et suivants du Code de commerce, a décidé de faire usage de ladite délégation pour attribuer 1.450.000 options divisés en neuf tranches à monsieur Oran Muduroglu et de fixer le prix d’exercice à 4,14€, et une durée de validité de 7 ans. L’exercice des options est conditionné à l’atteinte d’objectifs opérationnels et financiers en lien avec la stratégie de développement du Groupe.

**e) Bons de souscription d’actions liés à l’augmentation de capital de Juillet 2025**

En juillet et août 2025, Median Technologies a réalisé 1 opérations de refinancement qui a impacté significativement le niveau de trésorerie du Groupe. Une augmentation de capital sous forme d’ABSA d’un montant brut total de 23,9 m€ prime d’émission incluse, dont 21,8 m€ en numéraire, dont le succès a été annoncé le 1er août 2025.

Le nombre de BSA émis lors de cette opération s’est élevé à 14 424 541. 2 BSA donnent droit à 3 actions, dont le prix d’exercice a été fixé à 2,39€.

Au 31 décembre 2025, 1 083 990 BSA ont été exercés représentant 3,9 m€.

Depuis le début de l’année, c’est à nouveau 960 936 BSA qui ont été exercés pour un montant total de 3,4 m€.